

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres ouvert
au rabais ou à majoration
N° 057-23-AOO

**Travaux d'entretien des menuiseries à la
plateforme aéroportuaire Casablanca
Mohammed V**

TABLE DES MATIERES

AVIS D'APPEL D'OFFRES	1
CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	12
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	13
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	14
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	14
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	14
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	14
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	14
ARTICLE 21 : PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE	15
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	16
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE	1
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	1
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)	1
CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	5
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	5
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	5
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	5
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	5
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	5
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	5
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	6
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	6
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	6
ARTICLE 09 : RESILIATION	6
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	6

ARTICLE 11 :	DROIT APPLICABLE _____	7
ARTICLE 12 :	FORMALITE D'ENREGISTREMENT _____	7
ARTICLE 13 :	CAS DE FORCE MAJEURE _____	7
CHAPITRE 2 :	CLAUSES TECHNIQUES _____	8
ARTICLE 01 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	8
ARTICLE 02 :	CONSISTANCE DES TRAVAUX _____	8
ARTICLE 03 :	DUREE DU MARCHE ET DELAI DE REACTION _____	8
ARTICLE 04 :	LIEUX DES TRAVAUX _____	9
ARTICLE 05 :	MODE DE PAIEMENT _____	9
ARTICLE 06 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	9
ARTICLE 07 :	NORMES _____	9
ARTICLE 08 :	RECEPTION DES PRESTATIONS _____	9
ARTICLE 09 :	DELAJ DE GARANTIE _____	10
ARTICLE 10 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	10
ARTICLE 11 :	PENALITES DE RETARD _____	10
ARTICLE 12 :	BREVETS _____	10
ARTICLE 13 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	11
ARTICLE 14 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	11
ARTICLE 15 :	CIRCULATION DU PERSONNEL _____	11
ARTICLE 16 :	SECRET PROFESSIONNEL _____	11
ARTICLE 17 :	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES _____	12
ARTICLE 18 :	ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER _____	12
ARTICLE 19 :	OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX- FRAIS DU PRESTATAIRE : _____	12
ARTICLE 20 :	PROTECTION DU CHANTIER : _____	12
ARTICLE 21 :	EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE _____	12
ARTICLE 22 :	GESTION DES DECHETS : _____	13
ARTICLE 23 :	CAHIER DE CHANTIER : _____	13
ARTICLE 24 :	RESPONSABLE DE CHANTIER : _____	13
ARTICLE 25 :	ECHANTILLONS : _____	13
ARTICLE 26 :	MATERIAUX : _____	13
ARTICLE 27 :	HYGIENE, SECURITE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET MESURES SANITAIRES__	14
ARTICLE 28 :	QUALITE _____	14
ARTICLE 29 :	VALIDATION DES TRAVAUX _____	14
ARTICLE 30 :	DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR _____	14
ARTICLE 31 :	PROGRAMME DES TRAVAUX-PLAN DES TRAVAUX _____	15
ARTICLE 32 :	RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE _____	15
ARTICLE 33 :	MESURES ET REDUCTION DES CHARGES DE LA PRESTATION EN CAS DE PANDEMIE _	16
ARTICLE 34 :	MOYENS HUMAINS ET MOYENS MATERIELS _____	16
ARTICLE 35 :	DEFINITION DES PRIX _____	16
ANNEXE 1 :	FICHE SIGNALETIQUE (PANNEAU D'EXCUSE) _____	49

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION
N°057-23-AOO

Le **jeudi 25 mai 2023 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle de la Commission d'Appels d'Offres située au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V-Nouasseur) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **au rabais ou à majoration** concernant : **Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré **gratuitement**, auprès de la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V-Nouasseur). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics **www.marchespublics.gov.ma** et **à titre indicatif** à partir de l'adresse électronique **www.onda.ma**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **90 000,00 DHS**

La constitution du cautionnement provisoire doit être effectuée **exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics**, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) mentionné ci-dessous.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme annuelle TVA comprise de : **6 000 000,00 DHS**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert
Au rabais ou à majoration
n° 057-23-AOO

**Travaux d'entretien des menuiseries à la
plateforme aéroportuaire Casablanca
Mohammed V**

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISoire	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	10
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	12
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	13
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	14
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	14
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	14
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	14
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	14
ARTICLE 21 : PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE	15
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	16
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE	1
ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	1
ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)	1

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement concerne la consultation relative au projet : **Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V.**

ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés publics de l'ONDA, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement de consultation, les personnes physiques ou morales qui répondent aux conditions de l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

01. L'avis d'appel d'offres ;
02. Le présent règlement de consultation ;
03. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
04. Le modèle de la caution personnelle et solidaire ;
05. Le modèle d'acte d'engagement ;
06. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
07. Le modèle du bordereau des prix-détails estimatifs ;
08. Le modèle du bordereau des prix pour approvisionnements, le cas échéant ;
09. Le modèle du sous détail des prix, le cas échéant ;
10. Les plans et documents techniques, le cas échéant.
11. Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports, approuvé le 09 juillet 2014, téléchargeable sur le site de l'ONDA à l'adresse suivante :

<http://www.onda.ma/Je-suis-Professionnel/Appels-d'offres/Règlementation-des-marchés-de-l'ONDA> ;

NB : Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation.

Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE**.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente (Les documents en arabe ne nécessitent pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Seules les offres techniques peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conformément aux articles 25, 27, 28, 29 et 30 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur, chaque concurrent est tenu de présenter les pièces suivantes :

A. Le dossier administratif : Pièces exigées

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation ;
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature portée par chaque membre du groupement doit être originale et légalisée par une personne/autorité compétente. De ce fait, toute convention de groupement portant une signature scannée sera rejetée.

Pour les établissements publics :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature portée par chaque membre du groupement doit être originale et légalisée par une personne/autorité compétente. De ce fait, toute convention de groupement portant une signature scannée sera rejetée.

- A4. Une copie du texte** l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

B. Le complément du dossier administratif : Pièces exigées

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- B1. Les pièces justifiant les pouvoirs** conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

➤ S'il s'agit d'une **personne physique** agissant pour son propre compte :

- Aucune pièce n'est exigée ;

➤ S'il s'agit d'un **représentant**, celui-ci doit présenter selon le cas :

- Une copie conforme de la procuration **légalisée** lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
- L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

B2. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **règlement des marchés de l'ONDA en vigueur**.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B3. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévus aux B2) et B3) ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

B4. Le certificat d'immatriculation au **registre de commerce** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

NB : Pour les concurrents non installés au Maroc l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **B2**, **B3** et **B4** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Pour les établissements publics :

B1. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B2. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévues aux **B1** et **B2** ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

C. Le dossier technique :

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier technique composé des pièces détaillées dans les dispositions particulières ci-dessous (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

Lorsqu'il est prévu, au niveau des dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation), la présentation d'un certificat de qualification et de classification ou d'un certificat d'agrément. Ledit certificat tient lieu du dossier technique.

Pour les groupements, il y a lieu de se conformer aux dispositions de l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur relatives au dossier technique.

D. Le dossier additif :

Il comprend toutes pièces complémentaires exigées par le présent règlement de consultation tel que détaillé dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

E. Le cahier des prescriptions spéciales :

Paraphé et signé, en toutes les pages et sans réserves, par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.

ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque concurrent est tenu de produire l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel qu'indiqué sur l'avis d'appel d'offres

NB 1 : Lorsque l'avis d'appel d'offres précise que la soumission par voie électronique est obligatoire, la constitution du **cautionnement provisoire** s'effectue par voie électronique, **via le portail des marchés publics**, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021), relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires et conformément aux conditions d'utilisation dudit portail.

Par ailleurs, lorsque l'avis d'appel d'offres ne précise pas que la soumission par voie électronique est obligatoire :

- **Si le concurrent opte pour une soumission sur support papier**, le cautionnement provisoire doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini au présent article ;
- **Si le concurrent opte pour une soumission électronique**, le cautionnement provisoire doit être conforme à l'**ANNEXE II** tel que défini au présent article, sauf si sa constitution est effectuée électroniquement via le portail des marchés publics dans les conditions fixées par l'article 14 de l'arrêté cité ci-dessous.

NB 2 : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter des conditions et/ou réserves de la part de la banque et/ou du soumissionnaire.

En cas de groupement, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

1. Au nom collectif du groupement ;
2. Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
3. En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

NB 3 : Dans les cas prévus aux 2) et 3) ci-dessus, **le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire** en tenant lieu **doivent préciser la mention suivante :**

« Le présent cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant »

Le cautionnement provisoire reste acquis à l'ONDA dans les cas prévus par :

- L'article 15 du CCAG EMO ;
- L'article 18 du CCAG Travaux ;
- L'article 40 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES

Lorsque la présentation d'une offre technique est exigée conformément à l'article 28 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent fournir les pièces détaillées dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**).

ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES

Les offres variantes ne sont pas prévues pour le présent appel d'offres.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comprend :

1. L'acte d'engagement, conformément à l'**ANNEXE III**, en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement doit être dûment rempli, et comportant **le relevé d'identité bancaire (RIB)**, est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'ONDA, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de **procurations légalisées** pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Cette dernière disposition est applicable également **s'il s'agit d'un appel d'offres alloti** dont le règlement de consultation prévoit un acte d'engagement pour chaque lot ; Abstraction faite de la répartition des lots entre les membres du groupement, qu'il soit conjoint ou solidaire.

Si le groupement est conjoint, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et **doit préciser** la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

Si le groupement est solidaire, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, cet acte d'engagement **peut**, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché

NB : Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en **chiffres** et en toutes **lettres**.

2. Le bordereau des prix-détail estimatif, conformément à l'**ANNEXE IV**. Les concurrents **ne doivent** pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif.

Conformément à l'article 27 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau des prix-détail estimatif et les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent.
- En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total la décomposition du montant global prévaut.
- Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif, du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres**.
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents est tenu pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

3. Le sous détail des prix, le cas échéant.

4. Le bordereau des prix pour approvisionnements, lorsqu'il est prévu par le cahier de prescriptions spéciales.

ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les offres financières **des concurrents résidents au Maroc** doivent être exprimées **exclusivement** en Dirhams Marocains (**MAD**).

ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

A. Lorsque la soumission par voie électronique n'est pas obligatoire :

Il est demandé aux concurrents de présenter les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Aussi, il est demandé à chaque concurrent d'accompagner chaque dossier (administratif et technique, additif, offre technique et offre financière) d'un **état des pièces** qui le constitue.

Le dossier à présenter par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le nom, l'adresse, l'e-mail et le fax du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du ou des lots en cas de marché alloti ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis".

Ce pli contient :

1. **Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, Deux (02) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
2. **Lorsque l'offre technique est exigée, Trois (03) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**dossiers administratif et technique**", contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient l'offre financière. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre financière**" ;
 - c. **La troisième enveloppe** contient l'offre technique. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention "**offre technique**".

B. Lorsque la soumission par voie électronique est obligatoire :

Lorsque l'avis d'appel d'offres précise que **la soumission par voie électronique est obligatoire**, Il est demandé aux concurrents de présenter, **électroniquement**, les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Les pièces produites par chaque concurrent doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant.

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces d'ordre administratif et technique dématérialisées.

Contenu des enveloppes :

1. Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, **Deux (02) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
2. Lorsque l'offre technique est exigée, **Trois (03) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
 - c. **La troisième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre technique telles que détaillées dans l'article 8 ci-dessus.

NB : Lorsque l'appel d'offres est alloté :

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques, si elles sont exigées et les offres financières **séparément** pour chaque lot.

A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS

1. Dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques

Lorsque le dépôt d'échantillons et/ou la présentation de prospectus, notices ou autres documents techniques est exigé, conformément à l'article 34 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent déposer les échantillons/documents détaillés dans les dispositions particulières (cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation), dans les conditions fixées au niveau de l'avis d'appel d'offres.

2. Dépôt des plis

A. Lorsque la soumission par voie électronique n'est pas obligatoire :

Les plis des concurrents doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis, sur support papier, à la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V-Nouasseur) ;

- Soit les envoyer, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la cellule Interface Achats à l'adresse précitée ;
- Soit les transmettre par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021), relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires et conformément aux conditions d'utilisation dudit portail.
- Soit les remettre sur support papier au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés dans l'avis d'appel d'offres ne seront pas admis.

Lorsque le concurrent opte, **de son propre choix**, pour la **soumission par voie électronique**, toutes les pièces exigées par le présent règlement de consultation, **doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant et ce, comme détaillé dans l'article 12 ci-dessus.**

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces d'ordre administratif et technique dématérialisées et ce, avant leur insertion dans **l'enveloppe électronique** correspondante.

Cette signature s'effectue par le concurrent au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Les plis sont déposés moyennant le certificat de signature électronique susmentionné.

Le dépôt des plis fait l'objet d'un horodatage automatique au niveau du portail des marchés publics, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique au concurrent concerné à travers ledit portail.

B. Lorsque la soumission par voie électronique est obligatoire :

Lorsque l'avis d'appel d'offres précise que **la soumission par voie électronique est obligatoire, les plis des concurrents** doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Toutes les pièces exigées par le présent règlement de consultation, **doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant et ce, comme détaillé dans l'article 12 ci-dessus.**

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment

habilitée à le représenter, à l'exception des pièces d'ordre administratif et technique dématérialisées et ce, avant leur insertion dans l'**enveloppe électronique** correspondante.

Cette signature s'effectue par le concurrent au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Les plis sont déposés moyennant le certificat de signature électronique susmentionné.

Le dépôt des plis fait l'objet d'un horodatage automatique au niveau du portail des marchés publics, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique au concurrent concerné à travers ledit portail.

3. Dépôt des plis complémentaires

Le pli contenant les pièces produites, suite à la demande de la commission d'appel d'offres, par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit être, **selon le choix fixé** dans la demande de ladite commission :

- soit **déposé**, sur support papier, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la demande ;
- soit **envoyé**, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit transmis, **par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires..

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au délai fixé dans la demande de la commission **ne sont pas admis**.

NB :

La conclusion du marché issu de la procédure de la réponse électronique aux appels d'offres est effectuée sur la base d'un dossier sous format électronique, à l'exception des pièces non encore dématérialisées.

Toutefois, l'adjudicataire est tenu de présenter sous format papier tout document demandé pour la conclusion du marché.

ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURENTS

- a. **Tout pli déposé, sur support papier**, peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis sur demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée au maître d'ouvrage.
- b. **Tout pli déposé électroniquement** peut être retiré par le concurrent antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait de tout pli s'effectue au moyen du **certificat de signature électronique** ayant servi au dépôt de ce pli.

Les informations relatives au retrait des plis sont enregistrées automatiquement sur le registre de dépôts des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation et avant la date et heure limites d'ouverture des plis.

- c. Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques** déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour ouvrable précédant le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait des échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans un registre.

Les concurrents ayant retiré leurs échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques peuvent présenter de nouveaux échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques dans les conditions prévues dans le présent règlement de consultation.

ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES

Lorsque la soumission par voie électronique n'est pas obligatoire, l'ouverture des plis des concurrents présentés **sur support papier** et des plis **transmis par voie électronique** se fait simultanément durant la même séance d'ouverture des plis.

NB : La séance d'ouverture des plis des concurrents est publique. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier d'appel d'offres ; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure, et ce conformément à l'article 36 paragraphe 1 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Les offres des concurrents, déposées **sur support papier** sont examinées et évaluées dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, il est procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des offres des concurrents déposés **par voie électronique** dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de la commission de la consultation.

Les résultats de l'évaluation des offres des concurrents déposées **par voie électronique** sont portés à la connaissance de ces derniers au fur et à mesure du déroulement des travaux de la commission de consultation.

Lorsqu'il s'agit d'un appel d'offres alloti, la commission procède pour l'attribution des lots à l'ouverture, l'examen des offres de chaque lot et l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

L'adjudication d'un lot n'est pas conditionnée par l'adjudication de l'un ou des autres lots quelle que soit leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf stipulations contraires dans les dispositions particulières du présent règlement de consultation. Par conséquent, l'ouverture des plis d'un lot peut être effectuée par la commission même si le lot précédent dans l'appel d'offres n'est pas encore adjudiqué.

ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères d'admissibilité des concurrents sont détaillés dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de la consultation).

ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre **via le portail des marchés publics** ou **par lettre recommandée avec accusé de réception** ou **par tout autre moyen de communication donnant date certaine**. Cette lettre est adressée dans un délai de **cinq (05) jours ouvrables** au maximum à compter du lendemain de la date d'achèvement des travaux de la commission.

Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction **via le portail des marchés publics** ou par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou par **tout autre moyen de communication donnant date certaine**.

Les échantillons ou prototypes, le cas échéant, sont restitués, après achèvement du délai de réclamation auprès du maître d'ouvrage, aux concurrents éliminés contre décharge.

ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante-quinze (75) jours**, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Ce délai peut être prorogé dans les conditions prévues aux articles 33 et 136 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Toutefois, la signature du marché par l'attributaire vaut le maintien de son offre.

ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES

L'autorité compétente (ONDA) peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres. Cette annulation intervient dans les cas suivants :

1. Lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ;
2. Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
3. Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
4. Lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;
5. En cas de réclamation fondée d'un concurrent **sous réserve** des dispositions de l'article 152 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur;

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions prévues ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, **par courrier** porté avec accusé de réception, **par lettre recommandée** avec accusé de réception ou par **voie électronique** de

lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, **exclusivement**, aux coordonnées suivantes :

 Adresse	Département des Achats Office National des Aéroports Aéroport CASABLANACA Mohammed V – Nouasseur
 Boîte postale	BP 52, Aéroport CASABLANACA Mohammed V – Nouasseur
 E-mail	achats@onda.ma
 Portail des marchés publics	https://www.marchespublics.gov.ma

NB : Cette demande **n'est recevable que** si elle parvient au maître d'ouvrage au moins **sept (7) jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Les réclamations des concurrents doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 152 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

En effet, les réclamations des concurrents doivent être introduites **à partir de la date de la publication** de l'avis d'appel à la concurrence et **au plus tard cinq (05) jours** après l'affichage du résultat du présent appel d'offres.

Toutefois, la réclamation du concurrent pour contester les motifs d'éviction, doit intervenir à compter de la date de réception de la lettre d'éviction et au plus tard dans les cinq (05) jours suivants.

ARTICLE 21 : PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE

Conformément à l'article 138 du règlement relatif aux marchés publics de l'ONDA, aux seules fins de comparaison des offres relatives au présent appel d'offres et lorsque des entreprises étrangères soumissionnent audit appel d'offres, une préférence est accordée aux offres présentées par des entreprises nationales. A cet effet, les montants des offres présentées par les entreprises étrangères sont majorés d'un pourcentage de **quinze pour cent (15%)**.

Lorsque des groupements comprenant des entreprises nationales et étrangères soumissionnent audit appel d'offres, le pourcentage visé ci-dessus est appliqué à la part des entreprises étrangères dans le montant de l'offre du groupement. **Dans ce cas, les groupements concernés fournissent, dans le pli contenant l'offre financière visé à l'article 10 du présent règlement de consultation, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement qui doit préciser la part revenant à chaque membre du groupement.**

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V

Article 06 § C : Liste des pièces exigées pour le dossier technique

❖ Pour les concurrents résidents au Maroc :

Il est exigé des concurrents, la production de la copie certifiée conforme à l'original d'une ou des certificats de qualification et de classification, valide, dans le(s) secteur(s), qualification(s) et classe(s) suivant(s) :

Secteur	Qualification	Classe
L	L1, L3, L4, L5, L6, L8	2

NB : En cas de groupement, chaque membre doit fournir le certificat de qualification et de classification selon la nature du groupement, conformément à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

❖ Pour les concurrents non-résidents au Maroc dispensés du certificat de qualification et de classification :

C1. Une note indiquant **les moyens humains et techniques** du concurrent et mentionnant éventuellement,

- La date,
- Le lieu,
- La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

C2. **Les attestations de référence originales** ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrée par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de complexité et d'importance similaires à celles des prestations objet du présent appel d'offres. Chaque attestation précise notamment :

- La nature des prestations ;
- Leur montant (**supérieur à 4 200 000,00 Dhs TVA comprise/An**) ;
- Le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- L'année de réalisation (**Entre 2017 et 2023**).

Article 06 § D : Liste des pièces exigées pour le dossier additif

Aucun dossier additif n'est exigé.

Article 08 : Liste des pièces exigées pour l'offre technique

Aucune offre technique n'est exigée.

Article 16 : Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution du marché

Le seul critère d'attribution, après admission et application des dispositions de **l'article 21** du présent règlement de Consultation, est **l'offre la moins-disante**.

ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

- Référence de l'appel d'offres : **057-23-AOO**
- Mode de passation : **Appel d'Offres Ouvert**
- Objet du marché : **Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V**

A – Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1)
- N° de patente..... (1)
- N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale (**)) et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)
- N° de patente.....(1)
- N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplit les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a) A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
 - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

NB : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE II : MODELE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Constitution d'une caution personnelle et solidaire

au titre du cautionnement provisoire

Nous soussignés, (**nom de la banque, raison sociale, domicile, tél et fax du siège social et de l'agence**), ayant décision d'agrément délivrée par le Ministre de l'Economie et des Finances **sous n°** en date du.....,

Représentée par : **[Nom(s), prénom(s) et qualité(s)]**

(Ci-après le « **Banque** ») Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire sur ordre et pour :

- a) La société.....(Dénomination de la société **(**)**) **(1)**
- b) La société.....(Dénomination de la société **(**)**), **pour sa partie dans le groupement (1)**
- c) La société.....(Dénomination de la société **(**)**) **pour le compte du Groupement de sociétés**.....(Dénominations des sociétés membres du groupement) **(1)**
- d) Le Groupement(Dénominations des sociétés membres du groupement) **(1)**
- e) Monsieur/Madame.....(Nom & Prénom de la **personne physique**) **(1)**

(Ci-après le « **Soumissionnaire** ») pour le montant du cautionnement provisoire de (Montant en chiffres et en lettres), auquel est assujéti le soumissionnaire au profit de l'Office National Des Aéroports (ONDA) (Ci-après le « **Bénéficiaire** ») dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 057-23-AOO relatif à « **Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V** »(Ajouter le numéro et objet du lot ou de la tranche, le cas échéant).

Nous nous engageons, par la présente, de façon inconditionnelle et irrévocable en qualité de Garant (la banque), à payer sans délai au Bénéficiaire, à sa première demande et sans s'opposer au paiement pour quelque motif que ce soit, toute somme que celui-ci pourrait réclamer au Débiteur à concurrence du montant sus-indiqué.

[En cas de défaillance d'un membre du Groupement, le montant dudit cautionnement reste acquis à l'ONDA abstraction faite du membre défaillant dudit Groupement] (2).

La présente garantie est régie par le droit marocain et tous litiges relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente garantie seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort territorial de Casablanca (Maroc).

Fait à(ville)

le,.....(jj/mm/aaaa)

(1) Supprimer les paragraphes inutiles ;

(2) Mention à préciser obligatoirement en cas de groupement b), c) et d) ci-haut.

NB : Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter d'autres conditions et/ou réserves de la part de la banque ou du soumissionnaire. A défaut, l'offre sera écartée.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE III : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration n° **057-23-AOO** du **jeudi 25 mai 2023**

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V**, passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 2, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent

a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale **(**)** et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant total annuel hors T.V.A : **5 000 000,00 DHS (Cinq millions de dirhams)** ;
 - Rabais ou majoration en pourcentage : (en pourcentage)
 - Rabais ou majoration en valeur :(en chiffres et en lettres) ;
 - Montant total annuel Hors TVA après rabais ou majoration :(en chiffres et en lettres) ;

- Taux de la T.V.A. : **20%** ;
- Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;
- Montant total annuel T.V.A. comprise après rabais ou majoration : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE IV : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE)

AO N° : 057-23-AOO

Objet : Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V

ITEMS	DESCRIPTION	UDM	QUANTITE (A)	PU HORS TVA EN DIRHAMS EN CHIFFRES (B)	PT ANNUEL HORS TVA EN DIRHAMS EN CHIFFRES (C) = (A X B)
1	DEPOSE ET REPOSE DE MENUISERIE DE TOUS TYPES	M ²	1500	125,00	187 500,00
2	ETANCHEITE ET CALFEUTREMENT	ML	300	21,00	6 300,00
MENUISERIE ALUMINIUM					
3	SEPARATION FIXE EN ALUMINIUM	M ²	200	1 400,00	280 000,00
4	PORTE EN ALUMINIUM	M ²	150	1 350,00	202 500,00
5	CHASSIS FIXE EN ALUMINIUM	M ²	150	1 100,00	165 000,00
6	CHASSIS COULISSANT EN ALUMINIUM	M ²	50	1 300,00	65 000,00
7	FENETRE EN ALUMINIUM	M ²	30	1 250,00	37 500,00
8	VOLET ROULANT MOTORISE	M ²	15	900,00	13 500,00
9	PORTE CLARIT EN VERRE 10MM	M ²	20	1 380,00	27 600,00
10	CLOISON AMOVIBLE	M ²	100	1 500,00	150 000,00
11	SEPARATION EN POTEAUX INOX	M ²	50	1 200,00	60 000,00
12	RAILS GLISSIERES DE PROTECTION EN INOX	ML	30	500,00	15 000,00
13	GARDE-CORPS EN INOX	M ²	20	1 150,00	23 000,00
14	MAIN COURANTE EN INOX	ML	20	400,00	8 000,00
15	STORES VERTICAUX	M ²	50	450,00	22 500,00
16	STORES VENITIENS	M ²	50	500,00	25 000,00
17	STORES ENROULEURS JOUR ET NUIT	M ²	100	750,00	75 000,00
18	STORES HORIZONTAUX	M ²	50	650,00	32 500,00
19	STORES VERTICAUX MOTORISES	M ²	50	750,00	37 500,00

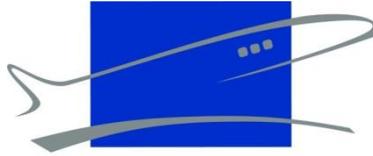
20	STORES ENROULEURS JOUR ET NUIT MOTORISES	M ²	30	1 200,00	36 000,00
21	STORES HORIZONTAUX MOTORISES	M ²	30	950,00	28 500,00
22	PALISSADE AMOVIBLE	M ²	30	500,00	15 000,00
23	HABILLAGE PAR TOLE COMPOSITE EN ALUMINIUM 6 MM	M ²	500	850,00	425 000,00
24	HABILLAGE PAR TOLE COMPOSITE EN ALUMINIUM 4 MM	M ²	50	800,00	40 000,00
25	JOINT DE VITRAGE	ML	40	15,00	600,00
26	COUVRE JOINT STRIE EN ALUMINIUM	ML	50	380,00	19 000,00
27	COUVRE JOINT DE DILATATION EN ALUMINIUM AVEC BANDE PVC OU EPDM	ML	30	800,00	24 000,00
28	OSSATURE PLACARD EN ALUMINIUM	M ²	20	1 400,00	28 000,00
MENUISERIE BOIS					
29	PORTE ISOPLANE	M ²	30	1 600,00	48 000,00
30	PORTE EN BOIS MASSIF	M ²	15	2 400,00	36 000,00
31	SEPARATION FIXE EN BOIS	M ²	15	1 300,00	19 500,00
32	SKYDOME	U	2	16 000,00	32 000,00
33	CLOISON DE SEPARATION EN PANNEAU HPL Y COMPRIS PORTES ET ACCESSOIRES	M ²	15	1 200,00	18 000,00
34	REVETEMENT MURAL EN PAPIER PEINT VINYLE	M ²	50	200,00	10 000,00
35	PANNEAU MDF STRATIFIE 8 MM	M ²	30	250,00	7 500,00
36	PANNEAU MDF STRATIFIE 10 MM	M ²	40	300,00	12 000,00
37	PANNEAU STRATIDECOR 8MM	M ²	40	270,00	10 800,00
38	PANNEAU STRATIDECOR 10 MM	M ²	40	320,00	12 800,00
39	PANNEAU AGGLOMERE 12 MM	M ²	15	250,00	3 750,00
40	PANNEAU AGGLOMERE 16 MM	M ²	15	300,00	4 500,00
41	PANNEAU AGGLOMERE 22 MM	M ²	15	340,00	5 100,00
VITRERIE					
42	VERRE CLAIRE 6 MM	M ²	100	210,00	21 000,00
43	VERRE CLAIRE 8 MM	M ²	100	260,00	26 000,00

44	VERRE CLAIRE 10 MM	M ²	100	330,00	33 000,00
45	VERRE BRONZE 6 MM	M ²	20	210,00	4 200,00
46	VERRE DE SECURITE 6 MM	M ²	30	580,00	17 400,00
47	VERRE DE SECURITE 10 MM	M ²	30	930,00	27 900,00
48	VERRE STADIP TREMPE 4.2.4	M ²	200	820,00	164 000,00
49	VERRE STADIP TREMPE 6.2.6	M ²	100	980,00	98 000,00
50	VERRE STADIP TREMPE 8.2.8	M ²	50	1 050,00	52 500,00
51	VERRE STADIP CLAIR 4.2.4	M ²	50	810,00	40 500,00
52	VERRE STADIP CLAIR 6.2.6	M ²	50	900,00	45 000,00
53	VERRE STADIP CLAIR 8.2.8	M ²	50	930,00	46 500,00
54	VERRE TREMPE 4 MM	M ²	20	550,00	11 000,00
55	VERRE TREMPE 6 MM	M ²	50	600,00	30 000,00
56	VERRE TREMPE 10 MM	M ²	40	800,00	32 000,00
57	VERRE STOP SOL 6 MM	M ²	10	300,00	3 000,00
58	VERRE STOP SOL 8 MM	M ²	10	350,00	3 500,00
59	VERRE IMPRIME 6 MM	M ²	15	220,00	3 300,00
60	VERRE CATHEDRAL 6 MM	M ²	15	180,00	2 700,00
61	VERRE SABLE 6 MM	M ²	30	300,00	9 000,00
62	PLAQUES MULTICOUCHES EN POLYCARBONATE 8 MM	M ²	15	300,00	4 500,00
63	VERRE STADIP OPALE 4.2.4	M ²	20	500,00	10 000,00
64	VERRE STADIP OPALE 6.2.6	M ²	20	600,00	12 000,00
65	VERRE STADIP OPALE 8.2.8	M ²	15	650,00	9 750,00
66	VERRE ARME	M ²	10	450,00	4 500,00
67	VERRE BLINDE	M ²	10	2 600,00	26 000,00
68	VITRAGE EMAILLE 8 MM	M ²	15	950,00	14 250,00
69	DOUBLE VITRAGE 2X6 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE	M ²	20	3 000,00	60 000,00
70	DOUBLE VITRAGE 2X8 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE	M ²	25	3 500,00	87 500,00

71	DOUBLE VITRAGE 2X10 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE	M ²	20	3 900,00	78 000,00
72	PANNEAU DE PLEXIGLASS 4 MM	M ²	10	350,00	3 500,00
73	PANNEAU DE PLEXIGLASS 8 MM	M ²	15	450,00	6 750,00
74	FILM ADHESIF DECORATIF POUR VITRES	M ²	500	250,00	125 000,00
75	FILM SOLAIRE ANTI-CHALEUR POUR VITRES	M ²	200	280,00	56 000,00
MENUISERIE METALLIQUE					
76	PORTE METALLIQUE	M ²	20	900,00	18 000,00
77	PORTAIL METALLIQUE	M ²	60	1 300,00	78 000,00
78	GRILLE DE DEFENSE	M ²	200	550,00	110 000,00
79	CLOTURE METALLIQUE	M ²	80	1 300,00	104 000,00
80	PANNEAU BRISE VUE METALLIQUE	M ²	60	800,00	48 000,00
81	BARRIERE EN INOX	U	30	4 400,00	132 000,00
82	CHARPENTE METALLIQUE	KG	3000	35,00	105 000,00
83	TOLE NERVESCO	M ²	100	180,00	18 000,00
84	CHENEAU EN TOLE GALVANISE	ML	100	270,00	27 000,00
85	PANNEAU SANDWICH	M ²	50	360,00	18 000,00
86	METAL DEPLOYE	M ²	20	380,00	7 600,00
87	RAYONNAGE D'ENTREPOT MI-LOURD	U	40	4 500,00	180 000,00
QUINCAILLERIE					
88	ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE BOIS	U	60	250,00	15 000,00
89	ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE CLARIT EN VERRE	U	15	480,00	7 200,00
90	ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE EN ALUMINIUM	U	125	350,00	43 750,00
91	POIGNEE DE TIRAGE EN INOX	U	20	600,00	12 000,00
92	SERRURE A CANON	U	150	120,00	18 000,00
93	VERROU ENCASTRE	U	60	150,00	9 000,00
94	SERRURE DE PORTE CLARIT EN VERRE	U	15	400,00	6 000,00
95	CHARNIERE DE PORTE CLARIT EN VERRE	U	150	250,00	37 500,00

96	CHARNIERE INOX 2 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE	U	10	620,00	6 200,00
97	CHARNIERE INOX 3 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE	U	10	700,00	7 000,00
98	CHARNIERE INOX 4 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE	U	10	800,00	8 000,00
99	SERRURE LIBRE OCCUPE	U	20	180,00	3 600,00
100	VERROU A BOUTON	U	190	280,00	53 200,00
101	PAUMELLE EN INOX	U	50	80,00	4 000,00
102	CHARNIERE	U	10	80,00	800,00
103	VERROU A TIGE	U	50	170,00	8 500,00
104	POIGNEE BEQUILLE	U	50	250,00	12 500,00
105	POIGNEE MÉTALLIQUE	U	20	100,00	2 000,00
106	BUTOIR	U	90	95,00	8 550,00
107	PORTE MANTEAU CHROME	U	50	200	10 000,00
108	MIROIR	M ²	80	350,00	28 000,00
109	FERME-PORTE A GLISSIERE	U	22	500,00	11 000,00
110	POIGNEE RONDE A BOUTON	U	25	120,00	3 000,00
111	CANON	U	150	190,00	28 500,00
112	DECOUPE LASER	M ²	100	230,00	23 000,00
113	POIGNEE TUBULAIRE MERONI OU EQUIVALENT	U	50	480,00	24 000,00
114	FIL DE FER BARBELE TRANCHANT	ML	280	380,00	106 400,00
115	ENTRETIEN DES COMPTOIRS EN CORIAN OU EQUIVALENT	U	55	4 000,00	220 000,00
TOTAL ANNUEL HORS TVA					5 000 000,00
RABAIS OU MAJORATION EN %					
RABAIS OU MAJORATION EN VALEUR					
TOTAL ANNUEL GENERAL HORS TVA APRES RABAIS OU MAJORATION (A)					
TVA 20% (B)					
TOTAL ANNUEL TVA COMPRISE (A+B) DIRHAMS					

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

**Appel d'offres ouvert
Au rabais ou à majoration
n° 057-23-AOO**

**Travaux d'entretien des menuiseries à la
plateforme aéroportuaire Casablanca
Mohammed V**

TABLE DES MATIERES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	5
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	5
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ	5
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ	5
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	5
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	5
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	5
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	6
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	6
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	6
ARTICLE 09 : RESILIATION	6
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	6
ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE	7
ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT	7
ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE	7
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	8
ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE	8
ARTICLE 02 : CONSISTANCE DES TRAVAUX	8
ARTICLE 03 : DUREE DU MARCHÉ ET DELAI DE REACTION	8
ARTICLE 04 : LIEUX DES TRAVAUX	9
ARTICLE 05 : MODE DE PAIEMENT	9
ARTICLE 06 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX	9
ARTICLE 07 : NORMES	9
ARTICLE 08 : RECEPTION DES PRESTATIONS	9
ARTICLE 09 : DELAI DE GARANTIE	10
ARTICLE 10 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	10
ARTICLE 11 : PENALITES DE RETARD	10
ARTICLE 12 : BREVETS	10
ARTICLE 13 : GARANTIE PARTICULIERE	11
ARTICLE 14 : CONTROLE ET VERIFICATION	11
ARTICLE 15 : CIRCULATION DU PERSONNEL	11
ARTICLE 16 : SECRET PROFESSIONNEL	11
ARTICLE 17 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES	12
ARTICLE 18 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER	12
ARTICLE 19 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX-FRAIS DU PRESTATAIRE :	12
ARTICLE 20 : PROTECTION DU CHANTIER :	12
ARTICLE 21 : EMLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE	12
ARTICLE 22 : GESTION DES DECHETS :	13

ARTICLE 23 :	CAHIER DE CHANTIER :	_____	13
ARTICLE 24 :	RESPONSABLE DE CHANTIER :	_____	13
ARTICLE 25 :	ECHANTILLONS :	_____	13
ARTICLE 26 :	MATERIAUX :	_____	13
ARTICLE 27 :	HYGIENE, SECURITE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET MESURES SANITAIRES	__	14
ARTICLE 28 :	QUALITE	_____	14
ARTICLE 29 :	VALIDATION DES TRAVAUX	_____	14
ARTICLE 30 :	DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR	_____	14
ARTICLE 31 :	PROGRAMME DES TRAVAUX-PLAN DES TRAVAUX	_____	15
ARTICLE 32 :	RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	_____	15
ARTICLE 33 :	MESURES ET REDUCTION DES CHARGES DE LA PRESTATION EN CAS DE PANDEMIE	_	16
ARTICLE 34 :	MOYENS HUMAINS ET MOYENS MATERIELS	_____	16
ARTICLE 35 :	DEFINITION DES PRIX	_____	16
ANNEXE 1 :	FICHE SIGNALÉTIQUE (PANNEAU D'EXCUSE)	_____	49

ENTRE :

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « **ONDA** », représenté par sa Directrice Générale, faisant élection de domicile à l'Aéroport Casablanca Mohammed V – Nouasseur,

D'une part

ET :

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à

Inscrite au Registre de Commerce de sous le n°

Affiliée à la CNSS sous le n°

Représentée paren vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca Mohammed V**, tel que décrits dans le Chapitre 2 (clauses techniques) du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application des dispositions de **l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 2, paragraphe 3 de l'article 17** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

ARTICLE 03 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;
- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Le CCAG-T.

ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché ; le prestataire déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations.
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations.
- Avoir fait tous calculs et sous détails.
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer les prix des prestations.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution des prestations objet du marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.

ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GÉNÉRAUX

Le présent marché est soumis aux prescriptions relatives aux marchés publics notamment celles définies par :

- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports approuvé le 09 Juillet 2014 et la décision de son amendement réf 01/RM/2015 du 02 avril 2015 ;
- Le décret N° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat;
- L'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre ;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent marché.

Bien que non jointes au présent CPS, le titulaire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

ARTICLE 06 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA.

Le Directeur ou la Directrice Général(e) de l'ONDA et le Trésorier Payeur de l'ONDA sont seuls habilités à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente, le visa du Contrôleur d'Etat si le visa est requis et la notification au titulaire.

ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire doit élire son domicile dans les conditions fixées par l'article 20 du C.C.A.G-T.

ARTICLE 09 : RESILIATION

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du C.C.A.G-T.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le prestataire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca « MAROC ».

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain.

ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT

Le titulaire s'engage à présenter le présent marché à la formalité d'enregistrement dans un délai de **30 jours** à compter de la date de la notification de son approbation conformément à la réglementation en vigueur. L'original du marché enregistré sera conservé par l'Office National Des Aéroports.

ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 47 du C.C.A.G.T.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

Vu les spécifications de l'Aéroport Casablanca Mohammed V et ses exigences d'exploitation, l'attention du prestataire est attirée sur le fait que toutes les fournitures présentées devront être de premier choix et de marque reconnue par les services techniques de l'ONDA qui se réservent le droit de refuser toute fourniture jugée à usage non professionnel ou de marque non reconnue.

ARTICLE 01 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est **la Direction Aéroport Casablanca Mohammed V.**

ARTICLE 02 : CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le prestataire devra prévoir, sans qu'ils soient nécessairement décrits, tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des travaux conformément aux règles de l'art.

Les travaux du présent marché consistent à des travaux **d'entretien des menuiseries** cités ci-après :

- Fourniture, transport et mise en œuvre des différents types de menuiseries : bois, aluminium et ferronnerie.
- Travaux de dépose de menuiserie et évacuation des éléments à l'endroit désigné par le maître d'ouvrage.
- Nettoyage et remise en état des lieux.

ARTICLE 03 : DUREE DU MARCHÉ ET DELAI DE REACTION

Le présent marché est valable pour une durée **d'un (01) an** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations établi et notifié au titulaire par l'Aéroport Casablanca Mohammed V.

Il sera reconduit tacitement d'année en année pour une durée globale de **trois (03) années.**

Il peut être dénoncé par l'une des parties sous préavis de **trois (3) mois** avant la date anniversaire par lettre recommandée ou simple lettre avec accusé de réception.

Chaque intervention sera ordonnée par un ordre de travaux dûment signé par la direction de l'Aéroport, précisant les items du bordereau des prix-détail estimatif à utiliser.

Les ordres de travaux se feront au fur et à mesure des besoins, et seront notifiés au titulaire qui accusera réception sur les dits ordres.

Les attachements, les décomptes et les PV des réceptions partielles et globales seront signés par le chef de projet désigné par le département technique navigation à l'Aéroport Casablanca Mohammed V. Les décomptes et PV des réceptions partielles et globales ne seront considérés valides qu'après leur signature par le Directeur de l'Aéroport.

Les métrés détaillés doivent être établis par **un Bureau d'études agréé** à la charge de l'entrepreneur. Ils ne seront considérés validés qu'après leur vérification qualitative et quantitative par le chef de projet désigné.

Les métrés doivent être accompagnés par des croquis montrant les zones des travaux objet de chaque attachement, assortis d'un album photos illustrant les travaux réalisés.

Délais de réaction :

Le titulaire devra se présenter à l'Aéroport pour exécuter les travaux objet de l'ordre de travaux dans un délai maximum de **VINGT QUATRE (24) Heures** à compter de la date de notification de l'ordre de travaux..

Les appels téléphoniques, les messageries, les e-mails et tout autre moyen de communication seront considérés comme étant un ordre de travaux qui nécessite une intervention dans les délais impartis. Toutefois, tous les travaux demandés doivent donner lieu à des Ordres de Travaux dûment signés par le Directeur de l'Aéroport.

ARTICLE 04 : LIEUX DES TRAVAUX

Le présent marché est dédié à la plateforme aéroportuaire Mohammed V notamment les aérogares et tous les bâtiments annexes (administratif et technique) à l'intérieur et à l'extérieur de l'aéroport.

ARTICLE 05 : MODE DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

ARTICLE 06 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **travaux** dont les prix applicables seront révisibles selon la formule suivante :

$$P = P_0 [0, 15 + 0, 85(\text{Bat } 2 / \text{Bat } 2_0)]$$

Où :

P : étant le montant hors taxe révisé des travaux

P₀ : étant le montant initial hors taxe de ces mêmes travaux

P / P₀ : étant le coefficient de révision des prix.

Bat 2₀ : est la valeur de l'index global menuiserie considéré au mois de la date limite de remise des offres

Bat 2 : est la valeur de l'index global menuiserie du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

ARTICLE 07 : NORMES

Les prestations objet du présent marché seront conformes aux normes en vigueur.

ARTICLE 08 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception provisoire des travaux sera signée par les responsables de l'Aéroport conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

Vu la nature des prestations la réception définitive des travaux sera prononcée simultanément avec la réception provisoire et signée par **les responsables habilités de l'Aéroport Casablanca Mohammed V.**

ARTICLE 09 : DELAI DE GARANTIE

Par dérogation à l'article 75 du CCAGT et tenant compte de la nature des prestations, aucun délai de garantie n'est prévu.

ARTICLE 10 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T

b) Retenue de garantie : Par dérogation aux dispositions des articles 16 et 64 du CCAGT, aucune retenue de garantie ne sera applicable au titre de ce marché.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent contenir la mention « à première demande de l'ONDA » et être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 11 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le prestataire d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, par jour de retard, une pénalité de **cinq pour mille (5 %.)** du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

1- En cas de retard dans l'exécution des travaux : Par application de l'article 65 du CCAGT, la pénalité est plafonnée à **huit pour Cent (8 %)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT.

2- En cas de retard dans la remise des documents ou rapports ou pour défaut de réalisation de certaines de ses obligations : Par application de l'article 66 du CCAGT, la pénalité est plafonnée à **deux pour Cent (2 %)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 12 : BREVETS

Le prestataire garantira à l'ONDA contre toute réclamation des tiers relative à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments.

ARTICLE 13 : GARANTIE PARTICULIERE

Le prestataire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le fournisseur garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

ARTICLE 14 : CONTROLE ET VERIFICATION

L'ONDA aura le droit de contrôler les travaux pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché.

Si l'une quelconque des prestations contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse ; le fournisseur devra – dans un délai de huit (08) jours - alors refaire les travaux refusés sans frais supplémentaires pour l'ONDA.

Le droit de l'ONDA de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et l'ONDA n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le prestataire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 15 : CIRCULATION DU PERSONNEL

Le titulaire devra remettre à l'ONDA la liste nominative du personnel ainsi que les renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer exigés pour l'intervention de ce personnel dans l'aéroport Mohammed V. Les frais relatifs à la délivrance de ces laissez-passer seront entièrement à la charge du titulaire.

Le personnel du titulaire devra se confiner dans l'emplacement désigné pour l'exécution des travaux d'entretien et ne devra pas pénétrer ni circuler sous quelque prétexte que ce soit dans les autres parties de l'aéroport.

N.B : Le titulaire doit s'acquitter auprès de l'Aéroport Mohammed V des frais exigés pour l'obtention des titres d'accès permanents de son personnel.

Il sera tenu responsable de retourner au service entretien des bâtiments tous les badges de son personnel opérant à l'Aéroport à l'expiration du délai du contrat ou en cas de départ ou d'exclusion de ses agents déclarés à l'ONDA.

ARTICLE 16 : SECRET PROFESSIONNEL

Le titulaire (y compris toute personne amenée à travailler dans le cadre du présent marché) se considèrera comme entièrement lié par le secret professionnel pendant toute la durée d'exécution du marché et après son achèvement. Sauf autorisation expresse de l'ONDA, le titulaire du marché s'interdira de :

- faire usage, à d'autres fins que celles du marché, des renseignements et documents qui lui seront fournis par l'ONDA.

- communiquer à des tiers ou de publier des données, appartenant à l'ONDA, sous n'importe quel format.

ARTICLE 17 : SUJETIONS RESULTANT DE L'EXECUTION SIMULTANEE DE TRAVAUX INTERESSANT LES DIFFERENTS CORPS D'ETAT ET ENTREPRISES VOISINES

L'entrepreneur ne pourra présenter aucune réclamation en raison de l'exécution simultanée de travaux par d'autres corps d'état ou de gênes éventuelles qui pourraient en résulter pour ses propres travaux. Il devra au contraire, faciliter, dans toute la mesure du possible, la tâche aux autres entreprises et faire tous ses efforts dans le sens d'une bonne coordination de l'ensemble des corps d'état.

L'entrepreneur ne pourra pas non plus présenter de réclamation pour les sujétions qui pourraient lui être imposées par l'exécution simultanée d'autres travaux dans le voisinage.

ARTICLE 18 : ORGANISATION ET POLICE DE CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de respecter les consignes et ordres qui lui sont donnés par le maître d'ouvrage pour la police de chantier ; il assure à ses frais l'exécution des mesures prescrites par les autorités compétentes et demeure responsable de tous les dommages résultant du mode d'organisation du chantier et ce conformément à l'article 28 du C.C.A.G.T

ARTICLE 19 : OUVRAGES PROVISOIRES DONT LA CONSTRUCTION EST COMPRISE DANS LES FAUX-FRAIS DU PRESTATAIRE :

Sont notamment compris dans les prix de l'Entreprise :

- L'entretien, le nettoyage permanent et la restauration des routes, voies et revêtements existants, ainsi que la construction, l'entretien et le nettoyage permanent des routes et clôtures provisoires et pistes de chantier, aires de stockage et pré-stockage des produits qui viendraient à être salies ou dégradées par la circulation des engins et véhicules de chantier.
- L'entretien, le nettoyage permanent des locaux empruntés
- La signalisation et le balisage diurne et nocturne du chantier
- La police de chantier, conformément aux articles du présent cahier.
- Palissade selon le choix du maître d'ouvrage portant le logo de l'entreprise ainsi que la fiche signalétique autour de la zone des travaux.

ARTICLE 20 : PROTECTION DU CHANTIER :

Le prestataire doit garantir les matériaux, matériels, installations, fournitures, outillages et ouvrages contre les dégradations qu'ils pourraient subir notamment du fait des intempéries ou remplacer à leur frais les ouvrages qui auraient été endommagés, quelque que soit la cause du dégât et, sauf recours éventuel contre les tiers responsables, le maître d'ouvrage reste en tout état de cause complètement étranger à toute contestation ou répartition des dépenses qui en résultent.

Si les travaux viennent à être interrompus pour quelque cause que ce soit, le prestataire doit protéger le chantier et les ouvrages réalisés contre les dégâts qu'ils pourraient subir et les dommages qu'ils pourraient occasionner, sans frais supplémentaires pour le maître d'ouvrage.

ARTICLE 21 : EMPLACEMENT MIS A LA DISPOSITION DU PRESTATAIRE

L'Aéroport mettra à la disposition du prestataire un emplacement dédié à l'équipe du projet. Le prestataire fera son affaire pour entretenir le local et assurer son gardiennage.

Il est entendu qu'en cas de besoin, l'ONDA exigera du prestataire l'évacuation dudit local et l'installation de chantier dans un autre emplacement désigné par l'ONDA. En aucun cas, le prestataire ne pourra prétendre à une indemnisation pour changement de l'installation de son chantier.

Le dégagement, le nettoyage et la remise en état des emplacements mis à la disposition du prestataire par l'ONDA pour l'exécution des travaux devront être réalisés avant la réception définitive et la libération du cautionnement. Cette action reste sous la responsabilité totale du prestataire.

ARTICLE 22 : GESTION DES DECHETS :

Le prestataire devra, à ses frais, évacuer les matériaux, les emballages des produits utilisés et gravois de toutes natures suivant la loi 28-00 relative à la gestion des déchets et la procédure de gestion des déchets de l'ONDA.

ARTICLE 23 : CAHIER DE CHANTIER :

Le prestataire est tenu de fournir un cahier de chantier à la demande des responsables de l'Aéroport Casablanca Mohammed V. Ce cahier est destiné à recevoir les instructions ou observations du chef de projet ou de son suppléant concernant la bonne marche du chantier.

Ce cahier ne doit pas quitter le chantier et doit être présenté à chaque visite des lieux des travaux.

ARTICLE 24 : RESPONSABLE DE CHANTIER :

Le prestataire devra présenter au plus tard quinze (15) jours calendaires à dater du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, à la validation de l'ONDA, le responsable qualifié qu'il compte garder sur le chantier en permanence, accompagné de ses références et attestations personnelles pour des travaux de même importance.

Le responsable du chantier doit assurer sans interruption la conduite des travaux.

ARTICLE 25 : ECHANTILLONS :

Des échantillons des matériaux prévus au présent devis descriptif seront déposés par le prestataire préalablement à toute exécution.

Le fait que le prestataire dépose ces échantillons équivaut à l'engagement pour lui d'exécuter tous les ouvrages conformément aux échantillons validés.

S'agissant d'une prestation d'entretien, le prestataire fournira une série d'échantillons de l'ensemble des ouvrages, qu'il compte utiliser pour l'exécution des travaux dans les terminaux et bâtiments annexes. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de choisir ce qui lui convient. Au cas où ce dernier n'est pas convaincu de ce qui lui est présenté, le prestataire apportera d'autres échantillons.

ARTICLE 26 : MATERIAUX :

Les produits employés pour les travaux de menuiserie devront être de provenance d'une marque de réputation solidement établie et agréée par l'ONDA. Les matériaux devront être soumis au préalable à l'agrément de l'ONDA qui se réserve le droit de refuser tous ceux qui ne lui conviendraient pas, sans que le prestataire puisse prétendre de ce fait à une plus-value quelconque sur les prix remis.

En règle générale, ces produits devront être conformes aux normes en vigueur.

Le titulaire est tenu de présenter les fiches techniques ainsi que les résultats des essais de conformité des produits à utiliser avant la mise en œuvre.

L'évacuation et le rangement de matériel et matériaux stockés dans les lieux d'intervention du prestataire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 27 : HYGIENE, SECURITE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET MESURES SANITAIRES

Les agents du titulaire devront, dans le cadre de l'exécution de leur travail se conformer aux règles de sécurité et d'environnement en vigueur à l'ONDA, y compris le port des équipements de sécurité individuels, se soumettre aux panneaux de signalisation et aux recommandations.

Les véhicules circulant à l'intérieur de l'enceinte de l'aéroport devront respecter scrupuleusement les panneaux signalétiques régissant la circulation à l'intérieur du dit aéroport (sens interdit, vitesse limitée, stop, stationnement interdit, etc...).

Toutefois, Le titulaire fera son affaire pour :

- Doter son personnel en équipements de sécurité appropriés.
- Doter son personnel en tenue de travail, qui devra être de couleur particulière et portant le nom et le sigle de l'entreprise adjudicataire pour que ce personnel soit reconnaissable sur site,

Le prestataire est tenu de se conformer aux mesures sanitaires en vigueur à l'Aéroport Mohammed V, tous les frais résultants de ces mesures seront à la charge du prestataire.

ARTICLE 28 : QUALITE

Le titulaire de ce marché a l'obligation de répondre aux exigences du système de management de la qualité environnement intégré qui sont en vigueur à l'aéroport Mohammed V, suivant la norme ISO 9001 V2015 et 14001 V2015.

Dans le but d'assurer la qualité des prestations, le titulaire doit disposer d'une équipe de spécialistes et d'ouvriers qualifiés ayant la capacité d'exécuter les travaux dans les normes requises.

ARTICLE 29 : VALIDATION DES TRAVAUX

La validation des attachements se fera en respect des conditions suivantes :

Pour l'ONDA :

- A la base d'ordres de travaux dument visés par le Directeur de l'aéroport Casablanca Mohammed V avec accusé de réception du titulaire ;
- A la fourniture de certificats de respect de délai dument visés par le Directeur de l'Aéroport Casablanca Mohammed V.

Pour le titulaire :

- A la base des attachements, décomptes et tableaux de révision des prix dument certifiés par un Bureau d'étude agréé à la charge du fournisseur.
- A la base d'un rapport précisant les travaux réalisés par zone, avec Illustrations (Album photos).

ARTICLE 30 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur devra fournir à l'ONDA :

- La liste des moyens humains et matériels à employer sur chantier ;
- L'identité du représentant de l'entreprise durant la période du marché ;

- Les attestations d'assurances : AT, RC et véhicule ;
- L'attestation de sensibilisation du personnel sur :
 - Le respect de l'environnement ;
 - Les risques liés aux travaux objet du marché.
- L'attestation d'agrément du Bureau d'étude qui sera chargé de la certification des métrés et des attachements.

ARTICLE 31 : PROGRAMME DES TRAVAUX-PLAN DES TRAVAUX

Le titulaire doit remettre à l'ONDA :

- Un plan des travaux selon les endroits et lieux indiqués par l'ONDA. Ce plan sera élaboré après visite de tous les sites concernés par des travaux ou des aménagements, en concertation avec les services de l'aéroport.
- Un rapport des travaux réalisés d'une manière détaillée avec album photos des travaux, à la réception de chaque décompte.

N.B : *Tout plan de travaux élaboré par le prestataire ne doit être exécuté qu'après validation dudit plan par l'Aéroport.*

ARTICLE 32 : RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire doit inscrire l'ensemble du personnel affecté dans le cadre du marché auprès de la CNSS. Il est appelé à remettre chaque fois que le maître d'ouvrage le demande, des copies des bordereaux de déclaration du personnel auprès de ladite caisse.

Le prestataire devra obligatoirement se conformer aux exigences sanitaires dans le contexte de COVID-19. Par conséquent, le porte du masque est obligatoire, ainsi que les règles de distanciation, de présentation du passeport sanitaire, ainsi que d'isolement des cas contaminés et de dépistage covid des agents suspects. Entre autres, le prestataire devra déclarer tout agent infecté par le covid et le mettre en isolement.

Le personnel du prestataire devra faire preuve d'une discrétion et d'un comportement exempt de tout reproche vis-à-vis des tiers et du personnel.

Le prestataire s'engage sur une simple demande écrite de l'ONDA, à prendre les mesures disciplinaires à l'encontre du personnel ayant fait l'objet d'une remarque et à son remplacement éventuel.

En cas d'arrêt de travail de son personnel, l'entreprise sera tenue d'assurer les travaux indispensables au maintien de la prestation des lieux qui lui seront définies par le chef de projet. Dans ce cas, seules les prestations réalisées seront rémunérées.

Horaire de travail :

Les travaux seront exécutés par des équipes de jour de 08h30 à 17h00.

Tout changement d'horaire de travail doit être approuvé par le chef de projet qui se réserve le droit de demander un changement adapté au mode opératoire de la plateforme.

Le maître d'ouvrage peut exiger des travaux durant les nuits et les jours non ouvrables en fonction des exigences de l'exploitation à l'Aéroport.

ARTICLE 33 : MESURES ET REDUCTION DES CHARGES DE LA PRESTATION EN CAS DE PANDEMIE

Pendant la période d'une éventuelle crise pandémique, le titulaire doit se conformer aux directives sanitaires édictées par les autorités compétentes ainsi que celles mises en place au niveau de l'aéroport, s'assurer que tout son personnel respecte strictement toutes les mesures de prévention applicables y compris les tests de dépistage et notifier systématiquement tout agent confirmé positif.

Aussi, le titulaire devra se soumettre aux éventuelles mesures d'accompagnement mises en place par l'ONDA telles que la réduction des prestations objet du présent marché durant la période de crise. A cet effet et durant toute la période d'exécution du présent marché, l'ONDA se réserve le droit de procéder à l'optimisation des charges de la prestation suivant la situation du trafic aérien ou selon le cas de force majeure (pandémie ou autre) et peut arrêter ou réduire les prestations en fonction de la situation du trafic aérien ou selon le cas de force majeure et ce dans le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 34 : MOYENS HUMAINS ET MOYENS MATERIELS

Le personnel employé doit avoir une présence sur les lieux conformément aux horaires citées (**cf. article RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**), suffisant et complet pour assurer les opérations dont il a la charge. Le personnel employé devra faire preuve d'un comportement exempt de tout reproche vis à vis des agents de l'Aéroport.

Le nombre exigé au minimum sera de :

- 04 agents (menuisier en bois, menuisier en aluminium, ferronnier, technicien et/ou ouvrier)
- 01 chef de site.

Le nombre d'agents mis à la disposition de l'Aéroport pourra augmenter lors de travaux d'aménagements importants nécessitant un nombre de personnes suffisant pour chaque opération.

Moyens matériels :

Le prestataire devra mettre à la disposition de ses techniciens toute la palette de l'outillage conventionnel des travaux.

Le chef de site doit être muni de son ordinateur et imprimante de travail. Il doit avoir des compétences en dessin de bâtiment et en élaboration des plans (ARCHICAD, AUTOCAD ou autres logiciels).

Enfin, dans le cas de travaux en hauteur, le prestataire devra prendre toutes les précautions de mise à disposition des moyens d'accès en hauteur (nacelle, escabeau, etc.) et assurer la sécurité de manœuvre des opérateurs.

ARTICLE 35 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAGT comme suit :

PRIX N° 1 : DEPOSE ET REPOSE DE MENUISERIE DE TOUS TYPES

Ce prix rémunère au mètre carré : **DEPOSE ET REPOSE DE MENUISERIE DE TOUS TYPES**

Cette prestation consiste en la dépose et repose de tous types de menuiserie (bois, aluminium, Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire Casablanca
Mohammed V

inox, vitrerie, porte, cloison, séparation...) et quel que soit l'emplacement de menuiserie y compris la remise en état des murs, ainsi que le rangement des éléments de menuiserie dans les lieux indiqués par le maître d'ouvrage et l'évacuation des éléments non désirés à la décharge suivant la procédure de gestion des déchets de l'ONDA.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 1

PRIX N° 2 : ETANCHEITE ET CALFEUTREMENT

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **ETANCHEITE ET CALFEUTREMENT**

Cette prestation consiste en l'exécution de l'étanchéité des menuiseries de tous types avec la silicone de 1^{er} choix ou un matériau convenable selon la nature des points à traiter. Ce prix concerne toutes les parties de menuiserie qui peuvent constituer un point d'infiltration des eaux (jonction vitrage et menuiserie, jonction vitrage, jonction dormant et battant...)

L'entrepreneur doit garantir une parfaite étanchéité et une bonne finition selon la nature et le type de menuiserie.

Il faut que le joint de menuiserie soit posé de manière à respecter les critères suivants :

- Etanchéité à la pluie et au vent ;
- Continuité d'isolation thermique ;
- Continuité d'isolation acoustique ;
- Etanchéité à l'air.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 2

PRIX N° 3 : SEPARATION FIXE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE SEPARATION FIXE EN ALUMINIUM**

Ce prix comprend :

- Une ossature fixe en aluminium vitré ou non de toutes dimensions à réaliser suivant le détail du maître d'ouvrage y compris les portes et ouvertures.
- L'ensemble sera en profilé d'aluminium thermo laqués anodisé ou naturel, teinte au choix du maître d'ouvrage, de marque SEPALUMIC, ALUMINIUM DU MAROC, FONEX, PROFILS SYSTEMES ou équivalent.
- Cache joint en moulure chambranle de 31mm. Quincaillerie composée de : Joints élastomère extrudés E.P.D.M pour l'étanchéité.
- Le remplissage sera suivant le choix du maître d'ouvrage (tôle composite, strati décor, vitrage...)
- Les vitrages seront de marque GALVERBEL, SAINT GOBAIN, INDUVER ou équivalent placé dans l'ossature à l'aide des joints de vitrages assurant une étanchéité parfaite.

L'entrepreneur doit présenter au minimum 3 échantillons de profils et des matériaux de remplissage pour les soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage

Ouvrage payé au mètre carré au vide (sans remplissage) au prix n° 3

PRIX N° 4 : PORTE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PORTE EN ALUMINIUM**

Ce prix comprend :

- Faux cadre en tôle galvanisée 15/10^{ème} suivant épaisseur du cadre.
 - Une porte en aluminium (porte à la française, à l'anglaise, coulissante, semi fixe...) de toutes dimensions, vitrée ou non selon le choix du maître d'ouvrage (dormant et ouvrant)
 - Le mécanisme de roulement au cas d'une porte coulissante.
 - Le mécanisme de fixation pour les portes semi fixes.
 - L'ensemble sera en profilé d'aluminium thermo laqués, anodisé ou naturel, teinté au choix du maître d'ouvrage, de marque SEPALUMIC, ALUMINIUM DU MAROC, FONEX, PROFILS SYSTEMES ou équivalent. Section cadre 59x43mm au minimum avec couvre joint moulure de 31mm,
 - Ouvrant à réaliser suivant détail et choix du maître d'ouvrage (ouverture à la française, à l'anglaise...)
 - Cache joint en moulure chambranle de 31mm.
 - Quincaillerie composée de : Joints élastomères extrudés E.P.D.M pour l'étanchéité et pour la pose du vitrage, de paumelles, serrures, butoir, charnière, verrou encastrable, poignée et tous autres éléments nécessaires au bon fonctionnement de la porte.
 - Le remplissage de l'ouvrant sera suivant le choix du maître d'ouvrage (tôle composite, strati décor, vitrage...)
- Les vitrages seront de marque GALVERBEL, SAINT GOBAIN, INDUVER ou équivalent placé dans les ouvrants à l'aide des joints de vitrage assurant une étanchéité parfaite.
- L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons de profils et des matériaux de remplissage pour les soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage

Ouvrage payé au mètre carré au vide (sans remplissage) au prix n° 4

PRIX N° 5 : CHASSIS FIXE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE CHASSIS FIXE EN ALUMINIUM**

Ce prix comprend :

- Faux cadre en tôle galvanisée 15/10^{ème} suivant épaisseur du cadre.
 - Un châssis fixe vitré ou non de toutes dimensions à réaliser suivant détail du maître d'ouvrage.
 - L'ensemble sera en profilé d'aluminium thermo laqué anodisé ou naturel, teinte au choix du maître d'ouvrage, de marque SEPALUMIC, ALUMINIUM DU MAROC, FONEX, PROFILS SYSTEMES ou équivalent.
 - Cache joint en moulure chambranle de 31mm. Quincaillerie composée de : Joints élastomère extrudé E.P.D.M pour l'étanchéité.
 - Le remplissage de l'ouvrant sera suivant le choix du maître d'ouvrage (tôle composite, stratidécor, vitrage...)
 - Les vitrages seront de marque GALVERBEL, SAINT GOBAIN, INDUVER ou équivalent placé dans les ouvrants à l'aide de joints de vitrage assurant une étanchéité parfaite.
- L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons de profils et des matériaux de remplissage pour les soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage

Ouvrage payé au mètre carré au vide (sans remplissage) au prix n° 5

PRIX N°6 : CHASSIS COULISSANT EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE CHASSIS COULISSANT EN ALUMINIUM**

Ce prix comprend :

- Faux cadre en tôle galvanisée 15/10^{ème} suivant épaisseur du cadre.
- Un châssis vitré ou non à deux vantaux coulissant de toutes dimensions, à réaliser suivant détail du maître d'ouvrage.
 - L'ensemble en profilé d'aluminium thermo laqué, anodisé ou naturel, teinte au choix du maître d'ouvrage, de marque SEPALUMIC, ALUMINIUM DU MAROC, FONEX, PROFILS SYSTEMES ou équivalent.
- Ouvrant à montant latéral renforcé à réaliser suivant choix du maître d'ouvrage.
- Cache joint en moulure chambranle de 31mm.
- Quincaillerie composée de : Joints élastomère extrudé E.P.D.M pour l'étanchéité et pour la pose du vitrage, brosses et feutres en polypropylène HI-FIN pour l'étanchéité, galets doubles à bague frittée montée sur chape, réglables et démontables. Plots de guidage. Cales d'écartement. Guides de roulement Fermeture à coquille encastrée à condamnation par curseur avec gâche à crochet. Poignée ou montant de tirage en profilé d'aluminium suivant recommandations du maître d'ouvrage. Butoirs en caoutchouc sur les montants des extrémités.
- Les vitrages de marque GALVERBEL, SAINT GOBAIN, INDUVER ou équivalent placés dans le cadre à l'aide des joints de vitrage assurant une étanchéité parfaite.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons de profils et de vitrage pour les soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage

Ce prix comprendra la fourniture et pose y compris faux cadre et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré au vide (sans remplissage) au prix..... 6

PRIX N° 7 : FENETRE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE FENETRE EN ALUMINIUM**

Ce prix comprend :

- Faux cadre en tôle galvanisée 15/10^{ème} suivant épaisseur du cadre.
- Une fenêtre en aluminium (ouvrant à la française, à l'anglaise, coulissante, semi fixe...) de toutes dimensions vitrée ou non selon le choix du maître d'ouvrage (dormant et ouvrant)
- Le mécanisme de roulement au cas d'une fenêtre coulissante.
- Le mécanisme de fixation pour les fenêtres semi fixes.
- L'ensemble sera en profilé d'aluminium thermo laqués, anodisé ou naturel, teinté au choix du maître d'ouvrage, de marque SEPALUMIC, ALUMINIUM DU MAROC, FONEX, PROFILS SYSTEMES ou équivalent. Section cadre 59x43mm au minimum avec couvre joint moulure de 31mm,
- Ouvrant à réaliser suivant détail et choix du maître d'ouvrage (ouverture à la française, à l'anglaise...)
- Cache joint en moulure chambranle de 31mm.
- Quincaillerie composée de : Joints élastomère extrudés E.P.D.M pour l'étanchéité et pour la pose du vitrage, de paumelles, serrures, charnière, verrou encastrable, poignée et tous autres éléments nécessaires au bon fonctionnement de la fenêtre.
- L'épaisseur des vitrages sera au choix du maître d'ouvrage.

Les vitrages seront de marque GALVERBEL, SAINT GOBAIN, INDUVER ou équivalent placés dans les ouvrants à l'aide des joints de vitrage assurant une étanchéité parfaite.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons de profils et des matériaux de remplissage pour les soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage

Ce prix comprendra la fourniture et pose y compris faux cadre, vitrage et toutes sujétions
Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 7

PRIX N° 8 : VOLET ROULANT MOTORISE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VOLET ROULANT MOTORISE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de volet roulant motorisé en aluminium pré laqué ou équivalent formé de lames emboîtées les unes dans les autres à ressort en acier première qualité équilibrant le volet à toutes hauteurs, manœuvre depuis l'intérieur par moteur électrique, y compris fourniture, pose et raccordement de moteur électrique robuste de puissance adaptée au poids de l'ouvrage, afin de manœuvrer le volet roulant facilement. L'entrepreneur aura à prévoir à sa charge l'installation des volets roulants sur des chers et notamment tapis pour glissières, trous de passage des appareils de manœuvre.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons et fiches techniques pour approbation par le maître d'ouvrage

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 8

PRIX N° 9 : PORTE CLARIT EN VERRE 10MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PORTE CLARIT EN VERRE 10MM.**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose d'une porte en verre trempé dite de sécurité 10 mm d'épaisseur de marque GALVERBEL, SAINT GOBAIN, INDUVER ou équivalent avec dimensions au choix du maître d'ouvrage y compris les charnières, poignée, serrure 1^{er} choix et toutes sujétions de bon fonctionnement.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons du vitrage et quincaillerie pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°9

PRIX N° 10 : CLOISON AMOVIBLE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE CLOISON AMOVIBLE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de cloison amovible à couvre joint ou équivalent avec une structure en profilés aluminium, constituée de deux panneaux dont le remplissage sera suivant indication et design du maître de l'ouvrage y compris les portes et fenêtres avec la quincaillerie:

- Cloison vitrée toutes hauteurs avec un ou deux panneaux de verre trempé de 6 à 10 mm de marque GALVERBEL, SAINT GOBAIN, INDUVER ou équivalent.
- Cloison pleine en bois de strati décor de 08 à 10 mm au choix du maître d'ouvrage avec laine de verre.
- Cloison vitrée.
- Cloison aluminium...

Les ouvertures et accès seront au choix du maître de l'ouvrage :

- Les portes pleines en bois.
- Les portes en profil aluminium anodisé, bronze, blanc ou naturel ; design et

- remplissage au choix du maître de l'ouvrage.
- La structure sera stable, équilibrée et bien faite.
- La quincaillerie 1^{er} choix.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons du vitrage, des profilés d'aluminium et quincaillerie pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au vide (sans remplissage) au prix n° 10

PRIX N° 11 : SEPARATION EN POTEAUX INOX

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE SEPARATION EN POTEAUX INOX**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de séparation fixe par structure avec des poteaux en inox rond de diamètre entre 100 et 150 mm, e=3 mm, constitué par des panneaux dont le remplissage sera suivant indication et design du maître de l'ouvrage :

- Cloison vitrée toutes hauteurs avec un ou deux panneaux de verre STADIP TREMPE de 6 à 10 mm de marque Saint-Gobain ou équivalent ;
- Cloison vitrée en totalité ;
- Cloison aluminium/tôle composite. ;

Les ouvertures et accès seront au choix du maître de l'ouvrage :

- Des portes en profils aluminium anodisé, bronze, blanc ou naturel ; design et remplissage au choix du maître de l'ouvrage.
- Des portes clarit en verre.

La structure sera stable, équilibrée et bien faite.

La quincaillerie 1^{er} choix (serrure, charnière, buttoir) selon désignation du maître d'ouvrage.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons du vitrage, des profilés d'aluminium et de la quincaillerie pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris le remplissage au prix n° 11

PRIX N° 12 : RAILS GLISSIERES DE PROTECTION EN INOX

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **FOURNITURE ET POSE DE RAILS GLISSIERES DE PROTECTION EN INOX**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose des rails glissières de protection en inox de forme tubulaire diamètre 65 mm de hauteur au sol de 25 à 30 cm y compris la fixation au sol et toutes sujétions.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 12

PRIX N° 13 : GARDE-CORPS EN INOX

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE GARDE-CORPS EN INOX**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de garde-corps en inox de forme tubulaire de hauteur au sol de 110 cm y compris les vis de fixation au sol et toutes sujétions.

Le garde-corps sera composé de deux ou trois tubes en inox horizontaux Ø30 à Ø65 mm avec des supports verticaux et dispositif de fixation au sol.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 13

PRIX N° 14 : MAIN COURANTE EN INOX

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURANTE EN INOX**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de main courante en inox toutes nuances confondues (anodisé naturel) y compris les vis de fixation et la dépose de l'existant et toutes sujétions.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 14

PRIX N° 15 : STORES VERTICAUX

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE STORES VERTICAUX**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose des stores verticaux de première qualité suivant choix et design définis par le maître d'ouvrage

Le prix comprend :

- Les cordes en polyester de 2 mm de diamètre ;
- Les supports d'installation ;
- Les tringles en aluminium ;
- Les poulies à chaque extrémité ;
- Le mécanisme d'engrenage de réduction ;
- Les chariots en plastique moulé munis de 2 roues lubrifiées ;
- Les écarteurs en plastique lubrifié ; et toutes sujétions selon le design et le type de store choisi par l'ONDA.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de store (design, couleur, types...) pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 15

PRIX N° 16 : STORES VENITIENS

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE STORES VENITIENS**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose des stores vénitiens première qualité suivant choix et design défini par le maître d'ouvrage

Le prix comprend :

- Les lames ;
- La tige d'orientation ;
- Les supports d'installation ;
- Le système d'orientation et de fermeture des lames ; et toutes sujétions selon le design et le type de stores choisis par l'ONDA.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de stores (design, couleur, type...) pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 16

PRIX N° 17 : STORES ENROULEURS JOUR ET NUIT

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DES STORES ENROULEURS JOUR ET NUIT**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose des stores JOUR ET NUIT de première qualité suivant le choix et le design définis par le maître d'ouvrage. Le prix comprend :

- Largeur et hauteur : sur mesure ;
- Coffre : aluminium laqué ;
- Coloris coffre : au choix du maître d'ouvrage après proposition de trois échantillons ;
- Encombrement replié : 13,6 cm
- Nombre de supports : coffre clippé sur deux à quatre supports selon la largeur ;
- Tissus : Tissus alternant bandes opaques/tamisantes et transparentes (2 tissus) ;
- Coloris : au choix du maître d'ouvrage sur proposition de trois échantillons ;
- Manœuvre : Chaînette et cordon ;
- Fixation : au plafond ou de face au mur ; et toutes sujétions selon le design et le type de store choisis par l'ONDA.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de store (design, couleur, type...) pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 17

PRIX N° 18 : STORES HORIZONTAUX

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE STORES HORIZONTAUX**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose des stores horizontaux de première qualité suivant le choix et le design définis par le maître d'ouvrage.

Le prix comprend :

- Largeur et hauteur : sur mesure ;
- Coffre : aluminium laqué ;
- Coloris coffre : au choix du maître d'ouvrage après proposition de trois échantillons ;
- Tissus : un seul rideau en tissu au choix du maître d'ouvrage ;
- Coloris : au choix du maître d'ouvrage sur proposition de trois échantillons ;
- Manœuvre : Chaînette et cordon ;
- Fixation : au plafond ou de face au mur ; et toutes sujétions selon le design et le type de store choisi par l'ONDA.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de store (design, couleur, type...) pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 18

PRIX N° 19 : STORES VERTICAUX MOTORISES

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE STORES VERTICAUX MOTORISES**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose des stores verticaux motorisé première qualité suivant choix et design défini par le maître d'ouvrage

Le prix comprend :

- Les cordes en polyester de 2 mm de diamètre ;
- Les supports d'installation ;
- Les tringles en aluminium ;
- Les poulies à chaque extrémité ;
- Le mécanisme d'engrenage de réduction ;
- Les chariots en plastique moulé munis de 2 roues lubrifiées ;

- Les écarteurs en plastique lubrifié ;
- La manœuvre depuis l'intérieur par moteur électrique, y compris fourniture, pose et raccordement de moteur électrique robuste de puissance adaptée au pied de l'ouvrage, afin de manœuvrer les stores.
- Manœuvre : moteur filaire, moteur radio ou moteur à batterie sans câblage avec télécommande.

L'entrepreneur aura à prévoir à sa charge l'installation des stores, trou de passage des appareils de manœuvre.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de store (design, couleur, types...) pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions au prix n° 19

PRIX N° 20 : STORES ENROULEURS JOUR ET NUIT MOTORISES

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE STORES ENROULEURS JOUR ET NUIT MOTORISES**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose des stores JOUR ET NUIT motorisés de première qualité suivant le choix et le design défini par le maître d'ouvrage Le prix comprend :

- Largeur et hauteur : sur mesure ;
- Coffre : aluminium laqué ;
- Coloris coffre : au choix du maître d'ouvrage après proposition de trois échantillons ;
- Encombrement replié : 13,6 cm ;
- Nombre de supports : coffre clipé sur deux à quatre supports selon la largeur ;
- Tissus : alternant bandes opaques/tamisant et transparentes (2 tissus) ;
- Coloris : au choix du maître d'ouvrage sur proposition de trois échantillons ;
- Manœuvre : moteur filaire, moteur radio ou moteur à batterie sans câblage avec télécommande ;
- Fixation : au plafond ou de face au mur ;
- Glissières latérales de guidages en cas de fenêtre inclinée,
- Manœuvre depuis l'intérieur par moteur électrique, y compris fourniture, pose et raccordement de moteur électrique robuste de puissance adaptée au pied de l'ouvrage, afin de manœuvrer les stores.

L'entrepreneur aura à prévoir à sa charge l'installation des stores, trous de passage des appareils de manœuvre.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de store (design, couleur, types...) pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions au prix n° 20

PRIX N° 21 : STORES HORIZONTAUX MOTORISES

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE STORES HORIZONTAUX MOTORISES**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de stores horizontaux motorisés de première qualité suivant le choix et le design définis par le maître d'ouvrage. Le prix comprend :

- Largeur et hauteur : sur mesure ;

- Coffre : aluminium laqué ;
- Coloris coffre : au choix du maître d'ouvrage après proposition de trois échantillons
- Tissus : un seul rideau en tissu au choix du maître d'ouvrage.
- Manœuvre : moteur filaire, moteur radio ou moteur à batterie sans câblage avec télécommande ;
- Fixation : au plafond ou de face au mur ;
- Glissières latérales de guidage en cas de fenêtre inclinée ;
- manœuvre depuis l'intérieur par moteur électrique, y compris fourniture, pose et raccordement de moteur électrique robuste de puissance adapté au pied de l'ouvrage, afin de manœuvrer les stores.

L'entrepreneur aura à prévoir à sa charge l'installation des stores, trous de passage des appareils de manœuvre.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de store (design, couleur, type...) pour approbation par le maître d'ouvrage

Ouvrage payé au mètre carré y compris toutes sujétions au prix n° 21

PRIX N° 22 : PALISSADE AMOVIBLE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PALISSADE AMOVIBLE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de cloison ou palissade amovible en bois, aluminium ou équivalent, le panneau garnissant (vitrage, Placoplatre, mamouni, lexan strati-décor, strati-bois et autres ...). L'ossature sera d'une parfaite stabilité.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons des matériaux pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 22

PRIX N° 23 : HABILLAGE PAR TOLE COMPOSITE EN ALUMINIUM 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **HABILLAGE PAR TOLE COMPOSITE EN ALUMINIUM 6 MM**

Cette prestation consiste en l'habillage ou remplissage par tôle composite en aluminium 6 mm d'épaisseur y compris toute sujétions de bonne fixation et finition.

Caractéristiques générales :

Épaisseur	mm	6
Poids	Kg/m ²	7
Masse volumique	g.cm	30.92
Rayon de cintrage	mm	1000

Caractéristiques mécaniques

Moment de résistance	cm ³ /m	0,81
Résistance à la traction	N/mm ²	Rm : 145 - 185
Limite élastique (0,2%)	N/mm ²	Rp0,2 : 110 - 175
Allongement à la rupture	%	A50 ³ 3
Coefficient de dilatation thermique	mm/m	2,4 pour une différence de température de 100°C

Caractéristiques thermiques :

Résistance thermique 1/R	m ² K/W	0.0080
Coef. de transmission de la chaleur U	W/m ² K	5,61
Résistance à la température	°C	-50°C bis +80°

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de la tôle pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 23

PRIX N° 24 : HABILLAGE PAR TOLE COMPOSITE EN ALUMINIUM 4 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **HABILLAGE PAR TOLE COMPOSITE EN ALUMINIUM 4 MM**

Cette prestation consiste en l'habillage ou remplissage par tôle composite en aluminium 4 mm d'épaisseur y compris toute sujétions de bonne fixation et finition.

Caractéristiques générales :

Épaisseur	mm	4
Poids	Kg/m ²	4,40
Masse volumique	g.cm	20.61
Rayon de cintrage	mm	1000

Caractéristiques mécaniques :

Moment de résistance	cm ³ /m	0,81
Résistance à la traction	N/mm ²	Rm : 145 - 185
Limite élastique (0,2%)	N/mm ²	Rp0,2 : 110 - 175
Allongement à la rupture	%	A50 ³ 3
Coefficient de dilatation thermique	mm/m	2,4 pour une différence de température de 100°C

Caractéristiques thermiques :

Résistance thermique 1/R	m ² K/W	0.0080
Coef. de transmission de la chaleur U	W/m ² K	5,61
Résistance à la température	°C	-50°C bis +80°

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de la tôle pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 24

PRIX N° 25 : JOINT DE VITRAGE

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **FOURNITURE ET POSE DE JOINT DE VITRAGE**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de joint en caoutchouc 1^{er} choix pour menuiserie aluminium quel que soit le profilé, y compris toutes sujétions de pose (échafaudage adéquat, nacelle, plateforme élévatrice...). L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 25

PRIX N° 26 : COUVRE JOINT STRIE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **FOURNITURE ET POSE DE COUVRE JOINT STRIE EN ALUMINIUM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de couvre joint strié en aluminium préfabriqué épaisseur 4 mm strié et arrondi sur les bords, largeur entre 150 mm et 250 mm, le prestataire peut éventuellement proposer un modèle équivalent, le maître de l'ouvrage se réserve le choix définitif. La fixation se fera par vis fraisées à ras de la tôle.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 26

PRIX N° 27 : COUVRE JOINT DE DILATATION EN ALUMINIUM AVEC BANDE PVC OU EPDM

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **FOURNITURE ET POSE DE COUVRE JOINT DE DILATATION EN ALUMINIUM AVEC BANDE PVC OU EPDM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de couvre joint de dilatation renforcé en aluminium anodisé naturel avec bande centrale en PVC ou EPDM.

La fixation sera en raison de 7 points de fixation par mètre avec vis têtes plates et chevilles.

Dimensions :

- Epaisseur aluminium : 3mm ;
- Largeur du joint : 55 mm ;
- Largeur totale du profil : 210 mm.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 27

PRIX N° 28 : OSSATURE PLACARD EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE D'OSSATURE PLACARD EN ALUMINIUM**

Ce prix comprend :

- La fourniture et montage des placards en profilé d'aluminium thermo laqués, anodisé ou naturel, teinté au choix du maître d'ouvrage, de marque SEPALUMIC ou équivalent. Section cadre 59x43mm au minimum avec couvre joint de moulure de 31mm,
- Les ouvrants à réaliser suivant le détail et le choix du maître d'ouvrage (ouverture à la française, à l'anglaise...).
- Les portes en aluminium (porte à la française, à l'anglaise, coulissante, semi fixe...) de toutes dimensions vitrée ou non selon le choix du maître d'ouvrage (dormant et ouvrant).
- Le mécanisme de roulement en cas d'un placard coulissant.
- Cache joint en moulure chambranle de 31mm.
- Quincaillerie composée de : joint élastomère extrudé E.P.D.M pour l'étanchéité et pour la pose du vitrage, de paumelles, serrures, butoir, charnière, verrou encastrable, poignée et tous autres éléments nécessaires au bon fonctionnement des placards.
- le remplissage de l'ouvrant sera suivant le choix du maître d'ouvrage (tôle composite, stratidécors, vitrage...)

Les vitrages seront de marque GALVERBEL ou équivalent placé dans les ouvrants à l'aide des joints de vitrage assurant une étanchéité parfaite.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons de profils et des matériaux de remplissage pour les soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage.

Les profondeurs des placards varient entre 30 et 70 cm.

Ouvrage payé au mètre carré au vide (sans remplissage) quel que soit la profondeur du placard au prix n° 28

PRIX N° 29 : PORTE ISOPLANE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PORTE ISOPLANE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de porte en bois chêne iso plane ouvrant à la française, à l'anglaise, semi fixe, coulissant, à deux ouvrant.

La prestation comprend :

- Cadre périphérique en chêne ou sapin rouge 1^{er} choix, avec rainures à briques et feuillures de battement ;
- Bâti de l'ouvrant en chêne ou sapin rouge, avec réseau alvéolaire et deux feuilles de contreplaqué OKOUME ou de strati décor de 5 mm d'épaisseur.
- Alaise périphérique en bois dur et embrevée sur les 4 chants ;
- Chambranles périphériques en sapin rouge de 45 x 15, avec bord également biseauté, en 1/4 ronds ;
- Quincaillerie de type Bricard, vachette ou équivalent comprenant :
 - * Pattes à scellement ;
 - *Paumelles en laiton de 160 mm ;
 - *Serrure de sûreté, avec boîtier, rosaces et platine, série prestige ;
 - *buttoir en caoutchouc à monture en laiton poli ;

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de bois et de quincaillerie pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 29

PRIX N° 30 : PORTE EN BOIS MASSIF

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PORTE EN BOIS MASSIF**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de porte en bois massif tel que hêtre étuvé, Acajou, Rocco, Noyer et autres selon le choix du maître d'ouvrage et comprenant :

- Cadre dormant en sapin rouge 1^{er} choix de section 40x100mm fixé sur faux cadre avec chevilles tous les 40cm ;
- Ouvrant de 41mm d'épaisseur en bois massif, bâti périphérique sur les 3 côtés de 41x110mm ;
- Traverse basse de 41 x 140mm ;
- Quatre à cinq traverses intermédiaires assemblées par tenant et mortaise de section 41x90mm y compris moulure, joint creux, et toutes sujétions ;
- Panneaux type SBANI en acajou massif 1^{er} choix de 25mm ou équivalent ;
- Chambranles de 70x18mm en hêtre y compris moulures, joint creux à réaliser suivant le détail du maître d'ouvrage. Les différents éléments en bois massif doivent présenter une teinte unie, finition ébénisterie avec ponçage parfait après fabrication en atelier.
- Quincaillerie de 1^{er} choix comprenant :
 - *Pattes à scellement ;
 - *Paumelles en laiton de 160 mm ;
 - *Serrure de sûreté, avec boîtier, rosaces et platine, série prestige ;
 - * Buttoir en caoutchouc, à monture en laiton poli ;

- Types de portes : à la française, à l'anglaise, semi fixe, coulissante, à deux ouvrants.

L'entrepreneur doit présenter les échantillons de bois et de quincaillerie pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 30

PRIX N° 31 : SEPARATION FIXE EN BOIS

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE SEPARATION FIXE EN BOIS**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de séparation fixe sur structure en bois dont le remplissage sera suivant l'indication et le design du maître d'ouvrage :

- Cloison pleine en bois de strati décor de 08 à 10 mm au choix du maître d'ouvrage ;
- Cloison pleine en bois noble (hêtre, acajou ...)
- Cloison pleine en bois avec vitrage.

Les ouvertures et accès seront au choix du maître de l'ouvrage

- Des portes pleines en bois ;
- Des portes en bois strati décor ;

La structure sera stable, équilibrée et bien faite.

La quincaillerie 1 er choix (serrure, charnière, butoir) selon la désignation du maître d'ouvrage

L'entrepreneur doit présenter les échantillons du vitrage, du bois et de la quincaillerie pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 31

PRIX N° 32 : SKYDOME

Ce prix rémunère à l'unité : **FOURNITURE ET POSE DE SKYDOME**

Cette prestation consiste en la dépose de l'existant, la fourniture, pose et essai de Skydôme circulaire ou rectangulaire en plexi glass transparent ou équivalent conforme à l'existant, une visite des lieux est souhaitable pour prise des mesures nécessaires.

L'entrepreneur doit assurer une parfaite étanchéité des skydômes par un traitement spécial des points critiques d'infiltration des eaux.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 32

PRIX N° 33 : CLOISON DE SEPARATION EN PANNEAU HPL Y COMPRIS PORTES ET ACCESSOIRES

Ce prix rémunère au mètre carré : **CLOISON DE SEPARATION EN PANNEAU HPL Y COMPRIS PORTES ET ACCESSOIRES**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de cloison en TRESPA (Panneau type HPL de 12 mm) y compris les portes, texture et finition au choix du maître d'ouvrage.

- Montant de soutien en tube inox avec pied en inox réglable ;
- Pincés de fixation ;
- Visserie en inox ;
- Joint silicone pour la finition ;
- Trois (3) goujons de diamètre 8 mm scellés au mur pour fixation des panneaux ;

Pour les portes :

- Verrou, serrure et butoir en inox au choix du maître d'ouvrage ;
- Deux (2) poignées sous forme de boule en inox de finition au choix du maître d'ouvrage ;
- Quatre (4) charnières dont l'une avec ressort en inox ;

- Couleur au choix du maître d'ouvrage.

Echantillons à réaliser selon l'emplacement désigné par le maître d'ouvrage pour approbation.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 33

PRIX N° 34 : REVETEMENT MURAL EN PAPIER PEINT VINYLE

Ce prix rémunère au mètre carré : **REVETEMENT MURAL EN PAPIER PEINT VINYLE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de papier peint 1^{er} choix sur murs avec des motifs décoratifs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant.

L'entrepreneur doit poser le papier peint avec une colle spéciale 1^{er} choix et suivant les règles de l'art.

Ce prix comprend l'enlèvement de l'ancien papier peint s'il existe.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 34

PRIX N° 35 : PANNEAU MDF STRATIFIE 8 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **PANNEAU MDF STRATIFIE 8 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau MDF STRATIFIE de 8 mm d'épaisseur avec des motifs décoratifs et des couleurs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant y compris la fourniture des pièces et matière de fixation des panneaux sur le support.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 35

PRIX N° 36 : PANNEAU MDF STRATIFIE 10 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **PANNEAU MDF STRATIFIE 10 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau MDF STRATIFIE de 10 mm d'épaisseur avec des motifs décoratifs et des couleurs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant y compris la fourniture des pièces et matière de fixation des panneaux sur le support.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 36

PRIX N° 37 : PANNEAU STRATIDECOR 8MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **PANNEAU STRATIDECOR 8MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau STRATIDECOR de 8 mm d'épaisseur avec des motifs décoratifs et des couleurs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant y compris la fourniture des pièces et matière de fixation des panneaux sur le support.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 37

PRIX N° 38 : PANNEAU STRATIDECOR 10 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **PANNEAU STRATIDECOR 10 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau STRATIDECOR de 10 mm d'épaisseur avec des motifs décoratifs et des couleurs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant y compris la fourniture des pièces et matière de fixation des panneaux sur le support.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 38

PRIX N° 39 : PANNEAU AGGLOMERE 12 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU AGGLOMERE 12 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau aggloméré dit panneau de particules de bois d'épaisseur 12 mm avec des motifs décoratifs et des couleurs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant y compris la fourniture des pièces et matière de fixation des panneaux sur le support.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 39

PRIX N° 40 : PANNEAU AGGLOMERE 16 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU AGGLOMERE 16 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau aggloméré dit panneau de particules de bois d'épaisseur 16 mm avec des motifs décoratifs et des couleurs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant y compris la fourniture des pièces et matière de fixation des panneaux sur le support.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 40

PRIX N° 41 : PANNEAU AGGLOMERE 22 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU AGGLOMERE 22 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau aggloméré dite panneau de particule de bois d'épaisseur 22 mm avec des motifs décoratifs et couleurs selon le choix du maître d'ouvrage et selon l'existant y compris la fourniture des pièces et matière de fixation de ces panneaux sur le support.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 41

PRIX N° 42 : VERRE CLAIR 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE CLAIR 6 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre clair 6 mm biseauté ou simple de marque saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°42

PRIX N° 43 : VERRE CLAIR 8 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE CLAIR 8 MM**

Cette prestation consiste à la fourniture et pose de verre claire 8 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 43

PRIX N° 44 : VERRE CLAIR 10 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE CLAIR 10 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre clair 10 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 44

PRIX N° 45 : VERRE BRONZE 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE BRONZE 6 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre bronze 6 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 45

PRIX N° 46 : VERRE DE SECURITE 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE DE SECURITE 6 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre de sécurité 6 mm trempé biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent pour guichet ou autre y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 46

PRIX N° 47 : VERRE DE SECURITE 10 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE DE SECURITE 10 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre de sécurité 10 mm trempé biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent pour guichet ou autre y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 47

PRIX N° 48 : VERRE STADIP TREMPE 4.2.4

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP TREMPE 4.2.4**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip trempé 4.2.4 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 48

PRIX N° 49 : VERRE STADIP TREMPE 6.2.6

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP TREMPE 6.2.6**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip trempé 6.2.6 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 49

PRIX N° 50 : VERRE STADIP TREMPE 8.2.8

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP TREMPE 8.2.8**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip trempé 8.2.8 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 50

PRIX N° 51 : VERRE STADIP CLAIR 4.2.4

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP CLAIR 4.2.4**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip claire 4.2.4 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maitre d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 51

PRIX N° 52 : VERRE STADIP CLAIR 6.2.6

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP CLAIR 6.2.6**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip claire 6.2.6 biseauté ou simple de marque saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 52

PRIX N° 53 : VERRE STADIP CLAIR 8.2.8

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP CLAIR 8.2.8**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip claire 8.2.8 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 53

PRIX N° 54 : VERRE TREMPE 4 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE TREMPE 4 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre trempé 4 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maitre d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 54

PRIX N° 55 : VERRE TREMPE 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE TREMPE 6 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre trempé 6 mm biseauté ou simple de marque saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maitre d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 55

PRIX N° 56 : VERRE TREMPE 10 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE TREMPE 10 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre trempé 10 mm biseauté ou simple

de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 56

PRIX N° 57 : VERRE STOP SOL 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STOP SOL 6 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stop sol 6 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 57

PRIX N° 58 : VERRE STOP SOL 8 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STOP SOL 8 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stop sol 8 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 58

PRIX N° 59 : VERRE IMPRIME 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE IMPRIME 6 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre imprimé 6 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 59

PRIX N° 60 : VERRE CATHEDRAL 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE CATHEDRAL 6 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre cathédral 6 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 60

PRIX N° 61 : VERRE SABLE 6 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE SABLE 6 MM**

Cette prestation consiste à la fourniture et pose de verre sablé 6 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons de verre pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 61

PRIX N° 62 : PLAQUES MULTICOUCHES EN POLYCARBONATE 8 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PLAQUES MULTICOUCHES EN POLYCARBONATE 8 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de plaques multicouches en polycarbonate 8 mm de marque Lexan ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 62

PRIX N° 63 : VERRE STADIP OPALE 4.2.4

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP OPALE 4.2.4**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip opale 4.2.4 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 63

PRIX N° 64 : VERRE STADIP OPALE 6.2.6

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP OPALE 6.2.6**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip opale 6.2.6 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 64

PRIX N° 65 : VERRE STADIP OPALE 8.2.8

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE STADIP OPALE 8.2.8**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre stadip opale 8.2.8 biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation. L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 65

PRIX N° 66 : VERRE ARME

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE ARME**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verre armé d'épaisseur selon la demande du maître d'ouvrage y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

les mailles de treillis sont de 25 mm.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 66

PRIX N° 67 : VERRE BLINDE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VERRE BLINDE**

PRIX N° 68 : VITRAGE EMAILLE 8 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE VITRAGE EMAILLE 8 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de vitrage émaillé 8 mm biseauté ou simple de marque Saint Gobain ou équivalent de couleur au choix du maître d'ouvrage y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 68

PRIX N° 69 : DOUBLE VITRAGE 2X6 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE DOUBLE VITRAGE 2X6 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de double vitrage 6/A/6 avec la dépose éventuelle de l'existant (A : Epaisseur de la lame en gaz inerte) y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur vitres : 6 mm
- Epaisseur lame libre : 6mm, 9mm, 12 mm, 15mm, 16mm, 19mm, 24mm
- Type de gaz inerte : L'argon ou autre.
- Type de verre : trempé, feuilleté, verre isolant .
- Couleur : à position neutre, bleu clair, ford Bleu, bleu foncé, bleu océan, gris clair, bleu gris, vert clair, vert foncé, or, bronze, etc.
- Forme : Plat et bombé/plié , en verre isolé.

L'entrepreneur doit tenir compte des difficultés de dépose et pose notamment la hauteur des façades ainsi que le matériel et les engins nécessaires pour la pose du vitrage.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 69

PRIX N° 70 : DOUBLE VITRAGE 2X8 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE DOUBLE VITRAGE 2X8 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de double vitrage 8/A/8 avec la dépose éventuelle de l'existant (A : Epaisseur de la lame en gaz inerte) y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur vitres : 8 mm.
- Epaisseur lame libre : 6mm, 9mm, 12 mm, 15mm, 16mm, 19mm, 24mm.
- Type de gaz inerte : L'argon ou autre.
- Type de verre : trempé, feuilleté, verre isolant .
- Couleur : à position neutre, bleu clair, ford Bleu, bleu foncé, bleu océan, gris clair, bleu gris, vert clair, vert foncé, or, bronze, etc.
- Forme : Plat et bombé/plié , en verre isolé.

L'entrepreneur doit tenir compte des difficultés de dépose et pose notamment la hauteur des façades ainsi que le matériel et les engins nécessaires pour la pose du vitrage.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 70

PRIX N° 71 : DOUBLE VITRAGE 2X10 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE DOUBLE VITRAGE 2X10 MM AVEC LAME LIBRE EN GAZ INERTE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de double vitrage 10/A/10 avec la dépose éventuelle de l'existant (A : Epaisseur de la lame en gaz inerte) y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur vitres : 10 mm.
- Epaisseur lame libre : 6mm, 9mm, 12 mm, 15mm, 16mm, 19mm, 24mm.
- Type de gaz inerte : L'argon ou autre.
- Type de verre : trempé, feuilleté, verre isolant .
- Couleur : à position neutre, bleu clair, ford Bleu, bleu foncé, bleu océan, gris clair, bleu gris, vert clair, vert foncé, or, bronze, etc.
- Forme : Plat et bombé/plié , en verre isolé.

L'entrepreneur doit tenir compte des difficultés de dépose et pose notamment la hauteur des façades ainsi que le matériel et les engins nécessaires pour la pose du vitrage.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 71

PRIX N° 72 : PANNEAU DE PLEXIGLASS 4 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU DE PLEXIGLASS 4 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau de poly méthacrylate de méthyle 4 mm y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 72

PRIX N° 73 : PANNEAU DE PLEXIGLASS 8 MM

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU DE PLEXIGLASS 8 MM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de panneau de poly méthacrylate de méthyle 8 mm y compris tous types de coupes : rectiligne, circulaire... ainsi que les joints d'étanchéité, les accessoires de pose et toutes sujétions de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter des échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 73

PRIX N° 74 : FILM ADHESIF DECORATIF POUR VITRES

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE FILM ADHESIF DECORATIF POUR VITRES**

Le film décoratif doit être de type adhésif avec motif au choix de l'ONDA ou suivant l'existant et préservant la discrétion des zones de l'aéroport, sablé et décoratif.

Les films doivent être de marque **Reflectiv (Réf : effet verre brise dépoli INT 520-F /Rosaces dépolies INT 480/ dépoli incolore INT 25)** ou équivalent avec fiche technique du fabricant.

Étapes de mise en place :

- Nettoyage avec le plus grand soin du vitrage et enlèvement de l'ancien film s'il existe ;
- Découpe du film suivant les dimensions du vitrage ;
- Pose du film sur le vitrage et enlèvement des parties excédentaires ;
- Marouflage en commençant par le centre vers la droite puis vers la gauche en partant du haut ;
- Nettoyage par un chiffon sec des traces laissées sur le film par le marouflage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°74

PRIX N° 75 : FILM SOLAIRE ANTI-CHALEUR POUR VITRES

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE FILM SOLAIRE ANTI-CHALEUR POUR VITRES**

Le film anti chaleur doit être de type solaire, rejetant les rayons solaires et les UV dans un rapport à préciser dans la fiche technique du constructeur, avec pose en intérieur, transparent, en matière polyester et de type auto adhésif.

Étapes de mise en place :

- Nettoyage avec le plus grand soin du vitrage et enlèvement de l'ancien film s'il existe ;
- Découpe du film suivant les dimensions du vitrage ;
- Pose du film sur le vitrage et enlèvement des parties excédentaires ;
- Marouflage en commençant par le centre vers la droite puis vers la gauche en partant du haut ;
- Nettoyage par un chiffon sec des traces laissées sur le film par le marouflage.

Les films seront au choix du maître d'ouvrage ou suivant le type du film existant.
Les films doivent être de marque **Reflectiv (Réf :anti chaleur 75 SOL101)** ou équivalent avec fiche technique du fabricant.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°.....75

PRIX N° 76 : PORTE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PORTE METALLIQUE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de porte simple ou double vantaux, la porte sera en tôle de 20/10 mm soudées sur cadre composé de cornière suivant les indications du maître d'ouvrage, y compris quincaillerie de 1^{er} choix ainsi que les peintures antirouilles et laquée.

Le design de la porte ainsi que la couleur seront au choix du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 76

PRIX N° 77 : PORTAIL METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PORTAIL METALLIQUE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de portail métallique coulissant ou double vantaux éventuellement avec porte simple intégrée ossature suivant indication du maître d'ouvrage, y compris quincaillerie de 1^{er} choix ainsi que les peintures antirouilles et laquée.

Le design de la porte ainsi que la couleur seront au choix du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 77

PRIX N° 78 : GRILLE DE DEFENSE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE DEFENSE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose ou scellement de grille de protection métallique en fer carré ou en fer rond ou les deux à la fois suivant le design et le motif indiqués par le maître d'ouvrage, y compris les peintures antirouilles et laquée et toutes sujétions de bonne fixation et finition.

Le design des grilles ainsi que la couleur seront au choix du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 78

PRIX N° 79 : CLOTURE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE METALLIQUE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose ou scellement de clôture métallique en fer carré, en fer rond, en profilé UPN, platines métalliques... suivant le design et le motif indiqués par le maître d'ouvrage, y compris les peintures antirouilles et laquée et toutes sujétions de bonne finition.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 79

PRIX N° 80 : PANNEAU BRISE VUE METALLIQUE

Ce prix rémunère au mètre carré : **FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU BRISE VUE METALLIQUE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose ou scellement de séparation en tôle d'acier 5 mm d'épaisseur suivant le design et le motif indiqués par le maître d'ouvrage, y compris les

peintures antirouilles et laquée et toutes sujétions de bonne finition.

Ces panneaux peuvent être posés comme des clôtures brise-vue avec découpe laser (la découpe laser sera payée à l'item convenable).

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 80

PRIX N° 81 : BARRIERE EN INOX

Ce prix rémunère à l'unité : **FOURNITURE ET POSE DE BARRIERE EN INOX**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de barrière en inox de 2m de longueur et 1.20m de hauteur, le diamètre des traverses haute et basse est de 40X1.5 et les tubes de remplissage de diamètre de 20X1.5 y compris les barres de solidarisation et les barres d'appui au sol.

Le design des barrières sera au choix du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 81

PRIX N° 82 : CHARPENTE METALLIQUE

Ce prix rémunère au kilogramme : **FOURNITURE ET POSE DE CHARPENTE METALLIQUE**

L'entrepreneur devra fournir les plans établis par un bureau d'études techniques et approuvés par un bureau de contrôle à sa charge avec une note de calcul.

La charpente métallique comprend tous les éléments nécessaires à sa stabilité y compris les fondations, les profilés, la peinture et les éléments d'assemblage (platine, boulons, soudures, lisses, goussets raidisseurs...).

Ouvrage payé au kilogramme au prix n° 82

PRIX N° 83 : TOLE NERVESCO

Ce prix rémunère au mètre carré : **COUVERTURE EN TOLE NERVESCO**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et la pose de couverture en tôle pré laquée de type nervesco ou équivalent ; elle sera fournie et posée suivant les indications du fabricant. Ce prix comprend l'ossature métallique support de la couverture pour les locaux et abris, y compris chenaux d'évacuation des eaux.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 83

PRIX N° 84 : CHENEAU EN TOLE GALVANISE

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **CHENEAU EN TOLE GALVANISE**

Cette prestation consiste en la dépose de l'existant, la fourniture et pose de chenaux en tôle galvanisée 20/10^{ème} d'épaisseur y compris l'étanchéité en couches de granulé, d'épaisseur 2mm, la fourniture et pose des chenaux (pliage et raccordement à l'ossature).

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 84

PRIX N° 85 : PANNEAU SANDWICH

Ce prix rémunère au mètre carré: **COUVERTURE EN PANNEAU SANDWICH**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de panneaux sandwich d'épaisseur 6cm y compris toutes sujétions de fixation, les panneaux

seront fournis et posés suivant les instructions du fabricant. Ce prix comprend éventuellement le support en ossature métallique.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n°85

PRIX N° 86 : METAL DEPLOYE

Ce prix rémunère au mètre carré: **METAL DEPLOYE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de métal déployé d'environ 3mm d'épaisseur intégré dans un cadre métallique suivant les indications du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 86

PRIX N° 87 : RAYONNAGE D'ENTREPOT MI-LOURD

Ce prix rémunère à l'unité: **FOURNITURE ET POSE DE RAYONNAGE D'ENTREPOT MI-LOURD**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose d'un élément de rayonnage d'entrepôt mi-lourd de dimensions : 1850 mm de longueur-2500 mm de hauteur et 800 mm de profondeur.

Toutes dimensions qui se rapprochent de celles exigées devront recevoir l'accord du maître d'ouvrage.

Chaque niveau de ce rayonnage sera composé de 2 longerons et d'un plateau aggloméré brut ou mélaminé d'épaisseur 22 mm.

Les niveaux seront réglables en hauteur au pas de 50 mm.

Le rayonnage doit se composer de 3 niveaux au minimum

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 87

PRIX N° 88 : ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE EN BOIS

Ce prix rémunère à l'unité: **ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE EN BOIS**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose d'un ensemble de poignée pour porte en bois, de 1^{er} choix selon le choix du maître d'ouvrage y compris la serrure et les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 88

PRIX N° 89 : ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE CLARIT EN VERRE

Ce prix rémunère à l'unité: **ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE CLARIT EN VERRE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose d'un ensemble poigné pour porte clarit de 1^{er} choix selon le choix du maître d'ouvrage y compris la serrure et les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 89

PRIX N° 90 : ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE EN ALUMINIUM

Ce prix rémunère à l'unité: **ENSEMBLE POIGNEE POUR PORTE CLARIT EN ALUMINIUM**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose d'un ensemble poigné pour porte en aluminium de 1^{er} choix selon le choix du maître d'ouvrage y compris la serrure et les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum 3 échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 90

PRIX N° 91 : POIGNEE DE TIRAGE EN INOX

Ce prix rémunère à l'unité: **POIGNEE DE TIRAGE EN INOX**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de poignée de tirage en inox 1^{er} choix selon le choix du maître d'ouvrage y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum 3 échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 91

PRIX N° 92 : SERRURE A CANON

Ce prix rémunère à l'unité: **SERRURE A CANON**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de serrure à canon 1^{er} choix pour tous types de porte selon le choix du maître d'ouvrage y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 92

PRIX N° 93 : VERROU ENCASTRE

Ce prix rémunère à l'unité: **VERROU ENCASTRE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verrou encastré 1^{er} choix pour tous types de porte selon le choix du maître d'ouvrage y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 93

PRIX N° 94 : SERRURE DE PORTE CLARIT EN VERRE

Ce prix rémunère à l'unité: **SERRURE DE PORTE CLARIT EN VERRE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de serrure 1^{er} choix pour porte clarit en verre y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 94

PRIX N° 95 : CHARNIERE DE PORTE CLARIT EN VERRE

Ce prix rémunère à l'unité: **CHARNIERE DE PORTE CLARIT EN VERRE**

Cette prestation consiste à la fourniture et pose de charnière 1^{er} choix pour porte clarit en verre y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 95

PRIX N° 96 : CHARNIERE INOX 2 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE

Ce prix rémunère à l'unité: **CHARNIERE INOX 2 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de charnière spider inox deux branches 1^{er} choix pour fixation de verre y compris les travaux de pose et fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 96

PRIX N° 97 : CHARNIERE INOX 3 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE

Ce prix rémunère à l'unité: **CHARNIERE INOX 3 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de charnière spider inox trois branches 1^{er} choix pour fixation de verre y compris les travaux de pose et fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 97

PRIX N° 98 : CHARNIERE INOX 4 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE

Ce prix rémunère à l'unité: **CHARNIERE INOX 4 BRANCHES POUR FIXATION DE VERRE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de charnière spider inox quatre branches 1^{er} choix pour fixation de verre y compris les travaux de pose et fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 98

PRIX N° 99 : SERRURE LIBRE/OCCUPE

Ce prix rémunère à l'unité : **SERRURE LIBRE/OCCUPE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de serrure libre/occupé 1^{er} choix y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 99

PRIX N° 100 : VERROU A BOUTON

Ce prix rémunère à l'unité: **VERROU A BOUTON**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verrou à bouton de marque vachette ou équivalent, 1^{er} choix y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 100

PRIX N° 101 : PAUMELLE EN INOX

Ce prix rémunère à l'unité : **PAUMELLE EN INOX**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de paumelle en inox 1^{er} choix pour tous types de porte y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 101

PRIX N° 102 : CHARNIERE

Ce prix rémunère à l'unité : **CHARNIERE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de charnière en inox 1^{er} choix pour tous types de porte y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 102

PRIX N° 103 : VERROU A TIGE

Ce prix rémunère à l'unité: **VERROU A TIGE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de verrou à tige 1^{er} choix en inox pour tous types de porte y compris les accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 103

PRIX N° 104 : POIGNEE BEQUILLE

Ce prix rémunère à l'unité: **POIGNEE BEQUILLE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose d'un ensemble poignée béquille 1^{er} choix (aluminium ou autre) équivalent à l'existant y compris serrure et accessoires de bonne fixation.

L'entrepreneur doit présenter au minimum trois (3) échantillons pour approbation par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 104

PRIX N° 105 : POIGNEE METALLIQUE

Ce prix rémunère à l'unité : **POIGNEE METALLIQUE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de poignée métallique de tous types et formes qui peuvent servir pour les blocs sanitaires y compris serrure et accessoires de bonne fixation

Le maître d'ouvrage désignera le modèle parmi les échantillons qui lui seront présentés par

l'entrepreneur.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 105

PRIX N° 106 : BUTOIR

Ce prix rémunère à l'unité: **BUTOIR**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de butoir en caoutchouc, à monture en laiton poli de 1^{er} choix y compris les accessoires de bonne fixation.

Le maître d'ouvrage désignera le modèle parmi les échantillons qui lui seront présentés par l'entrepreneur.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 106

PRIX N° 107 : PORTE MANTEAU CHROME

Ce prix rémunère à l'unité: **PORTE MANTEAU CHROME**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de porte manteau chromé de 1^{er} choix en inox et anti-vandalisme.

Le maître d'ouvrage désignera le modèle parmi les échantillons qui lui seront présentés par l'entrepreneur.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 107

PRIX N° 108 : MIROIR

Ce prix rémunère au mètre carré: **MIROIR**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de miroir d'épaisseur 6mm à bords arrondis, biseautés ou simples suivant les indications du maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 108

PRIX N° 109 : FERME-PORTE A GLISSIERE

Ce prix rémunère à l'unité: **FERME-PORTE A GLISSIERE**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de ferme-porte à glissière avec bras à glissière et réglage de la vitesse de fermeture.

Caractéristiques techniques :

Bras.....A glissière
 Compatible PMR.....Oui
 Compatible coupe-feu.....Oui
 Dimensions du boîtier (L x H x P).....246 x 57 x 46 mm
 Force.....4
 Installation.....En applique
 Livré avec son bras.....Oui
 Longueur glissière.....365 mm
 Montage.....Réversible
 Retardement à la fermeture.....Non
 Réglage de force.....Oui
 Réglage de la vitesse de fermeture par valve de 15° à 0° (amortissement final)Oui
 Réglage de la vitesse de fermeture par valve de 160° à 15°.....Oui

Réglage à-coup final.....	Oui
Taille.....	3/4
Taille selon EN 1154.....	3 - 4
Couleur.....	Au choix du maître d'ouvrage
Ouvrage payé à l'unité au prix n°	109

PRIX N° 110 : POIGNEE RONDE A BOUTON

Ce prix rémunère à l'unité: **POIGNEE RONDE A BOUTON**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de poignée ronde à bouton en plastique équivalent à l'existant qui peut servir pour une porte y compris serrure et accessoires de bonne fixation.

Le maître d'ouvrage désignera le modèle parmi les échantillons qui lui seront présentés par l'entrepreneur.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 110

PRIX N° 111 : CANON

Ce prix rémunère à l'unité: **CANON**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de canon 1^{er} choix en inox et anti vandalisme.

Le maître d'ouvrage désignera le modèle parmi les échantillons qui lui seront présentés par l'entrepreneur.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 111

PRIX N° 112 : DECOUPE LASER

Ce prix rémunère au mètre carré: **DECOUPE LASER**

Cette prestation consiste en la coupure sur tôle en acier ou en aluminium par laser quel que soit l'épaisseur des tôles.

Les motifs et design seront proposés par l'entreprise et validés par le maître d'Ouvrage.

Le maître d'ouvrage désignera le modèle parmi les échantillons qui lui seront présentés par l'entrepreneur.

Ouvrage payé au mètre carré au prix n° 112

PRIX N° 113 : POIGNEE TUBULAIRE MERONI OU EQUIVALENT

Ce prix rémunère à l'unité: **POIGNEE TUBULAIRE MERONI OU EQUIVALENT**

Cette prestation consiste en la fourniture et pose de poignée tubulaire de marque MERONI ou équivalent 1^{er} choix y compris les accessoires de bonne fixation.

Le maître d'ouvrage désignera le modèle parmi les échantillons qui lui seront présentés par l'entrepreneur.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 113

PRIX N° 114 : FIL DE FER BARBELE TRANCHANT

Ce prix rémunère au mètre linéaire : **FIL DE FER BARBELE TRANCHANT**

Cette prestation consiste en la dépose éventuelle de l'existant, la fourniture et pose de fil barbelé tranchant (de diamètre 90 cm) montés sur support en cornière galvanisée en Y conforme à l'existant. Le barbelé tranchant est fabriqué avec fil d'acier de haute résistance sur lequel une multitude de picots coupants comme des rasoirs sont fixés à intervalles rapprochés.

Ouvrage payé au mètre linéaire au prix n° 114

PRIX N° 115 : ENTRETIEN DES COMPTOIRS EN CORIAN OU EQUIVALENT

Ce prix rémunère à l'unité : **ENTRETIEN DES COMPTOIRS EN CORIAN OU EQUIVALENT**

Cette prestation consiste en l'entretien du matériau en CORIAN ou équivalent des comptoirs à une, deux ou trois positions.

Les travaux d'entretien comportent :

- Le traitement des fissures avec un matériau compatible et convenable ;
- Le camouflage et la fermeture des trous et cassures ;
- Le brossage, le lissage et le vernissage des surfaces apparentes de telle sorte à avoir un aspect mat ou brillant identique à l'existant ;
- Le collage des parties saillantes et non adhérentes ;
- Le changement des parties de corian cassées ;
- L'entretien de la bande d'ossature en inox pour élimination de la corrosion ;
- la remise en état des comptoirs.

Ouvrage payé à l'unité au prix n° 115



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

نعتذر عن الإزعاج الحاصل بسبب الأشغال
نعمل لتوفير المزيد من الراحة لكم

**NOUS NOUS EXCUSONS POUR LA GENE OCCASIONNEE
PAR LES TRAVAUX EN COURS**

Nous travaillons pour votre confort

**WE APOLOGIZE FOR THE INCONVENIENCE CAUSED BY
THE WORKS**

We work for your comfort

www.onda.ma

O F F I C E N A T I O N A L D E S A E R O P O R T S

ANNEXE 1 : FICHE SIGNALÉTIQUE (PANNEAU D'EXCUSE)

Appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 057-23-AOO

**Travaux d'entretien des menuiseries à la plateforme aéroportuaire
Casablanca Mohammed V**

Direction concernée	Direction des Achats et de la Logistique
<p style="text-align: center;"> <i>Direction Aéroport Mohammed V</i> <i>Chef du Département Technique</i> <i>Navigation</i> <i>Signé : Abderrahim FARD</i> </p> <p style="text-align: center;"> <i>Le Directeur de L'Aéroport</i> <i>Mohammed V</i> <i>Signé : Abdelhak MAZOUR</i> </p>	<p style="text-align: center;"> <i>Le Directeur des Achats et de la Logistique</i> <i>Abdellah BOUKHLOUF</i> </p>
Direction Générale de l'ONDA	
<p style="text-align: center;"> <i>La Directrice Générale</i> <i>Habiba LAKLALECH</i> </p>	
Concurrent	
<p>CPS lu et accepté sans réserve</p>	